

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

EPTB Oise Aisne

# 2013

environnement  
rivières

prévention  
ralentissement  
dynamique

inondation  
bassin versant  
vulnérabilité

Val d'Oise

Oise

Aisne

Marne

Meuse

Ardennes



Entente  
interdépartementale  
Oise-Aisne

# Sommaire

● <b>Le mot du président</b> .....	5
● <b>Présentation de l'Entente Oise-Aisne</b> .....	6
<b>L'Entente Oise-Aisne, un EPTB acteur au sein de réseaux</b> .....	7
● Nos missions	
● Notre bassin	
● Notre implication sur les projets extérieurs (MAGEO ; CSNPE ; PPP barrages de l'Aisne ; PPRI)	
<b>L'Entente Oise-Aisne, une institution représentative de ses membres</b> .....	10
● Le statut de l'Entente Oise-Aisne	
● Le Conseil d'administration	
● Le Bureau	
<b>L'Entente Oise-Aisne, un employeur de compétences</b> .....	11
● Les mouvements de personnel	
● L'organigramme/trombinoscope	
● <b>Ouvrages et exploitation</b> .....	12
<b>Préambule : Une stratégie pertinente d'implantations à l'échelle du bassin</b> .....	13
<b>Le suivi et l'entretien de nos aménagements</b> .....	14
● Le site de Longueil-Sainte-Marie	
● Le site de Proisy	
● Le contrôle permanent des aménagements	
<b>L'avancement des projets d'aménagements</b> .....	17
● Le site de Saint-Michel	
● Le site de Montigny-sous-Marle	
● Le projet de Vic-sur-Aisne	
<b>L'amélioration de la connaissance</b> .....	20
● L'hydrologie du bassin versant de l'Oise	
● Le suivi et l'extension du réseau de mesures	
<b>Une équipe opérationnelle pour la gestion de crise</b> .....	21
● Les exercices	
● Les astreintes	
● <b>Appui aux territoires</b> .....	22
<b>Préambule : La mise en conformité des digues</b> .....	23
<b>La Directive inondation</b> .....	25
● Récapitulatif de la démarche	
● Les stratégies locales	
● Le cas particulier du TRI « Métropole francilienne »	

<b>Les projets locaux</b> .....	27
○ L'aménagement du bassin versant du ru de Fayau	
○ Le dossier PAPI Verse	
○ Le PAPI d'intention des crêtes préardennaises	
○ Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	
<b>Les actions complémentaires</b> .....	31
○ Le dérasement des seuils Pasteur et Moulin vert	
○ Les aides aux plantations de haies pour lutter contre l'érosion	
○ Le programme de réduction de la vulnérabilité	
○ L'appui au classement des digues de protection	
<b>L'atteinte du bon état écologique</b> .....	33
○ Le contrat d'animation	
○ Le programme d'aides aux collectivités pour les travaux en rivières	
○ Le programme d'études et de travaux sur les rivières domaniales non navigables	
○ Les contrats globaux pour l'eau	
<b>La préservation du patrimoine environnemental</b> .....	41
○ La gestion de la réserve de l'Ois'Eau	
○ La zone humide de Verberie	
○ L'animation Natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise	
<b>La sensibilisation du public</b> .....	43
○ Le programme de pose de repères de crue	
○ La communication institutionnelle	
.....	
● <b>Les finances de l'établissement</b> .....	46
<b>Le compte administratif 2013</b> .....	46
○ Section de fonctionnement	
○ Section d'investissement	
○ Dépenses et recettes en 2013	
<b>Le budget primitif 2014</b> .....	48
.....	
● <b>Annexes</b> .....	50
<b>les Membres du Conseil d'administration</b> .....	51
<b>Délibérations du Conseil d'administration en 2013</b> .....	51
<b>Les représentations extérieures</b> .....	51
<b>Les faits marquants en 2013</b> .....	51
<b>Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2013</b> .....	51
<b>Carte des syndicats, mise à jour 2013</b> .....	51
<b>Liste des marchés contractés par l'Entente en 2013</b> .....	51



## Le mot du président



Dans le rapport d'activité 2012 j'évoquai « les divergences qui pouvaient exister au sein des membres fondateurs de l'Entente sur les moyens et les objectifs à mettre en œuvre dans notre politique de gestion du risque inondation ».

A la lecture des pages et articles de ce rapport, vous pourrez constater que l'année 2013 a été une année d'avancées dans nos obligations et actions. Je note que ces divergences n'ont pas eu d'échos particuliers et que nous avons été en capacité de faire de nouvelles propositions, en particulier pour répondre aux attentes des départements de l'amont, dans la recherche de projets destinés à compenser le gel de la réalisation des deux sites de Varennes-en-Argonne et de Savigny-sur-Aisne.

Ce rapport vous apporte une masse importante d'informations qui montrent que notre structure est, et reste, un acteur majeur dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne. Mais pour combien de temps ?

L'année 2013 restera marquée par une évolution législative qui remet en cause et fait perdre les bonnes pratiques progressivement mises en œuvre depuis les lois sur l'eau de 1964 et 1992 et celles traitant de la gestion et la prévention du risque inondation.

En effet, alors qu'avait été initié une large concertation en vue de définir une véritable stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI), alors que notre pays avait intégré dans sa législation la Directive inondation (DI) et saisi les élus et autres acteurs locaux afin qu'ils se prononcent sur des stratégies locales partagées pour réduire les effets des inondations..., tout ce travail de concertation s'est vu contrecarré par la volonté de notre gouvernement de créer, au profit des communes et EPCI, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite «GEMAPI», intégrée dans l'urgence au projet de loi sur les métropoles. La quasi-totalité des associations de collectivités, onze au nombre desquelles l'AMF, l'ADF, l'ADCF, l'ACUF, l'AFEPTB, le CEPRI... avaient pourtant adressé, le 25 octobre 2013, un courrier au Premier Ministre pour réclamer une loi spécifique sur la gestion du risque inondation. Pas de réponse, si ce n'est la création d'une compétence que les maires et présidents d'EPCI n'ont pas la capacité d'exercer en cohérence à l'échelle des bassins versants. Cerise sur le gâteau, il leur a été donné la possibilité de percevoir une nouvelle taxe locale !

Je regrette que les avancées évoquées plus avant n'aient pas été poursuivies par exemple par la décision d'une couverture nationale de structures de gestion adaptée aux bassins versants. Je regrette que cette nouvelle loi remette en cause les coopérations largement initiées au travers des nombreux syndicats de rivière et de bassin. Je regrette encore que l'Etat n'ait songé qu'à se défaire sur les communes et EPCI de ses obligations, notamment vis-à-vis des digues de protection.

La difficulté que rencontrent tous les acteurs sollicités pour s'entendre sur la rédaction des décrets d'application d'une loi bâclée me donne certainement raison. Quoi qu'il en soit, les syndicats intercommunaux et l'Entente Oise Aisne sont condamnés à devoir évoluer, ce qui obligera à déployer une énergie considérable dans les prochaines années pour tenter d'assurer une continuité d'action dans un calendrier européen (directive inondation et directive cadre sur l'eau) très concis.

**Gérard SEIMBILLE**

Président de l'Entente Oise-Aisne

# Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne



## L'Entente Oise-Aisne, un EPTB acteur au sein de réseaux

### ● Les missions de l'Entente Oise-Aisne

L'Entente Oise-Aisne mène une politique de gestion des inondations et de préservation de l'environnement.

#### 1) la lutte contre les inondations et leurs conséquences :

En 1996, le rapport de **Jean Dunglas** constitue un changement radical de l'approche de la gestion du risque inondation, en passant d'une simple politique d'entretien des cours d'eau à un programme de ralentissement dynamique des crues, dont des aménagements structurants. Différentes études (ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire) ont aidé l'Entente à définir cette stratégie. Les orientations techniques ont permis d'identifier sept sites majeurs d'intervention :

- Varennes-en-Argonne (55), Savigny-sur-Aisne (08) sur l'Aisne ;
- Watigny (02) sur le Gland et Saint-Michel (02) sur le Petit-Gland ;
- Proisy (02) sur l'Oise ;
- Montigny-sous-Marle (02) sur la Serre ;
- Longueil-Sainte-Marie (60) sur l'Oise canalisée.

À ce jour, deux sites sont opérationnels : celui de Proisy, dans l'Aisne et celui de Longueil-Sainte-Marie, dans l'Oise.

Des projets ont dû être abandonnés (Watigny) ou gelés (Varennes-en-Argonne et Savigny-sur-Aisne). Des actions sur les versants permettant d'augmenter les temps de concentration, de réduire le ruissellement et d'améliorer la qualité de l'eau sur différents sous-bassins ont été définies sur des secteurs prioritaires. Une réflexion sur la valorisation d'anciens bassins de sucreries est actuellement en cours.

#### 2) la recherche d'un bon état écologique des cours d'eau :

L'Entente Oise-Aisne réalise et soutient des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau. Elle développe aussi sur certains versants des programmes d'aménagements visant à limiter le ruissellement et à augmenter le temps de concentration.

### ● Le bassin versant de l'Oise

Le périmètre d'action de l'Entente Oise-Aisne correspond au bassin versant de l'Oise, qui s'étend sur 17 000 km<sup>2</sup>, avec une densité de population inégalement répartie. Il comporte plus de 9 000 km de cours d'eau.



Les crues du bassin versant sont de plusieurs types :

- Les crues résultant de la saturation des sols due à des précipitations sur une longue période, en hiver ou au printemps (ex. : décembre 1993)
- Les crues torrentielles : Les précipitations sont si intenses que l'eau n'a pas le temps de s'infiltrer dans le sol et ruisselle jusqu'à la rivière (ex. : juin 2007)



La Fère, décembre 1993.



Guiscard, place de Magny, juin 2007.

- Les crues consécutives à des fontes de neige (ex. : janvier 2011).



Guise, janvier 2011.

## ● Notre implication sur les projets extérieurs

L'Entente Oise-Aisne étant un acteur reconnu de la gestion du risque inondation, les services sont consultés régulièrement sur des projets extérieurs :

- **Le projet MAGEO** : VNF poursuit les études pour la mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) consistant en un surcreusement du tronçon Creil-Compiègne et une rectification de plusieurs courbes afin d'assurer la jonction entre l'Oise en aval de Creil (déjà au gabarit) et le futur canal Seine-Escaut. Ce projet améliore les conditions d'écoulement en crue, ce qui présente des effets contrastés suivant les secteurs :
  - entre Compiègne et Creil, les niveaux sont abaissés du fait de l'augmentation de la section d'écoulement ;
  - en aval de Creil, les conditions d'écoulement ne sont pas modifiées tandis que la crue est moins laminée par le débordement en amont. Il s'ensuit une augmentation des niveaux de crue, impliquant la réalisation d'un site d'écrêtement compensatoire envisagé à Verneuil-en-Halatte (60).

Par courrier du 23 avril 2013, le président du Conseil général du Val d'Oise, le président du Syndicat mixte des berges de l'Oise et le président de l'Entente Oise-Aisne ont demandé à VNF de dépasser son objectif de juste compensation du projet sur les crues et l'ont invité à se rapprocher de l'Entente pour examiner un partenariat sur un site d'écrêtement additionnel. VNF a accepté le principe par courrier du 24 septembre 2013, ouvrant la voie à des discussions qui sont toujours en cours.

- **PPRI** : L'Entente Oise-Aisne est associée aux études engagées par l'Etat pour la révision de plusieurs PPR inondation : le secteur de la confluence Oise-Aisne (l'Oise et l'Aisne en amont de la confluence et la commune de Compiègne) fait l'objet d'une révision du PPR dont les niveaux étaient obsolètes au vu des événements récents. Prochainement, le tronçon de l'Oise en aval de la confluence sera lui aussi actualisé. De même, l'Etat a engagé fin 2013 le PPR inondation de la vallée de l'Aisne dans les Ardennes, hormis l'agglomération rethéloise déjà dotée d'un tel règlement.

Sur l'ensemble de ces études, l'Entente participe à la synthèse des connaissances et fournit les données qu'elle possède. Notamment, l'étude hydrologique actualisée sur le bassin de l'Oise, réalisée par Hydratec et validée par IRSTEA (ex CEMAGREF) permet de définir les débits de référence de façon homogène sur tous les territoires, en tenant compte des événements les plus récents (notamment la crue de janvier 2011).

- **PPP Meuse Aisne** : VNF a entrepris la modernisation de ses barrages de navigation sur la Meuse et l'Aisne sous forme d'un partenariat public-privé. Bien que ces ouvrages soient effacés en cas de crue, l'Entente est associée au groupe de suivi de ces études et regarde notamment la franchissabilité piscicole et la fiabilisation de l'effacement en cas de crue. En vue de construire des ouvrages résilients, l'Entente a pu produire pour chaque ouvrage les cotes de crue pour les différentes périodes de retour (30 ans, 100 ans, 1000 ans), à charge pour le prestataire de sécuriser ses infrastructures selon ses objectifs.

# L'Entente Oise-Aisne, une institution représentative de ses membres

## ● Le statut de l'Entente Oise-Aisne

Créée le 25 septembre 1968, l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a le statut juridique d'une institution interdépartementale.

Disposant de la personnalité morale et d'une autonomie financière, ses statuts ont été révisés et approuvés par délibération du Conseil d'administration en octobre 2006. Elle a été reconnue EPTB en 2010.

## ● Le Conseil d'administration

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration, composé de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par Département membre, soit 30 membres. Les délégués sont désignés par les Conseils généraux des Départements membres.

Retrouvez la liste des membres en annexes.

Le Conseil d'administration délibère notamment sur :

- le budget et les comptes de l'Entente ;
- l'acquisition, les constructions et grosses réparations, les baux et locations d'immeubles, les contrats et marchés ;
- l'organisation administrative de l'Entente ;
- les conventions conclues avec l'Etat et ses établissements publics, les collectivités locales ou leurs groupements relatives à la réalisation de programmes pluriannuels ;

Trois conseils d'administration se sont tenus en 2013 :

- mercredi 22 mai 2013
- mercredi 16 octobre 2013
- jeudi 12 décembre 2013



Conseil d'Administration du 22 mai 2013

## ● Le Bureau

Le Conseil d'administration élit son Président pour une durée de trois ans, ainsi que les autres membres du Bureau.

Le Bureau est composé :

- du président du Conseil d'administration ;
- de 3 vice-présidents ;
- d'un secrétaire ;
- d'un secrétaire-adjoint.

Chaque Département membre doit être représenté au sein du Bureau.

Le Bureau est composé, à ce jour, de :

### Président :

Monsieur Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du canton de Pontoise (95)

### Vice-présidents :

M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général du canton d'Hirson (02)

M. Thierry DEGLAIRE, Conseiller général du canton de Monthois (08)

M. Pascal PERROT, Conseiller général du canton de Vertus (51)

### Secrétaire :

M. Patrick DEGUISE, Conseiller général du canton de Noyon (60)

### Secrétaire-adjoint :

M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général du canton de Varennes-en-Argonne (55)

Le Bureau s'est réuni les 24 avril, 18 septembre et 20 novembre afin de préparer les conseils d'administration.



Bureau du 20 novembre 2013

## L'Entente Oise-Aisne, un employeur de compétences

### ● Les mouvements de personnel

Les services de l'Entente Oise-Aisne ont connu peu de changements de personnel en 2013. Morgane LAMBOURG a rejoint l'équipe sur le poste de chargée de mission « résilience des territoires ».

### ● Les services

L'ensemble du personnel, soit 13 personnes en 2013, se répartit en pôles :

#### 1) Pôle Direction des Services :

- Jean-Michel CORNET, directeur des services
- Annabelle CLEMENT, assistante de direction. E-mail : clement.eptboise@orange.fr

#### 2) Pôle Administratif :

- Laurence DUBROMELLE, responsable de communication. E-mail : dubromelle.eptboise@orange.fr
- Pascal LAVAL, comptable et gestion du personnel. E-mail : plaval@cg02.fr
- Marion LE ROUX DE BRETAGNE, responsable des marchés. E-mail : mlerouxdebretagne@cg02.fr
- Catherine ZEMB, assistante comptable. E-mail : czemb@cg02.fr

#### 3) Pôle Technique :

- Marjorie ANDRE, chargée de projets, en charge du site de Montigny-sous-Marle, de la déclinaison de la Directive Inondation et de la modélisation. E-mail : andre.eptboise@orange.fr
- Thierry FRAYON, chargé des travaux milieux aquatiques des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne et du suivi technique Natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise. E-mail : frayon.eptboise@orange.fr
- Olivier HOUDAYER, chargé de la gestion de la Réserve de l'Ois'Eau, des aides aux collectivités locales et des animations pédagogiques. E-mail : houdayer.eptboise@orange.fr
- Morgane LAMBOURG, chargée de la résilience des territoires. E-mail : lambourg.eptboise@orange.fr
- Pascal LAUGIER, chargé de projets, en charge de l'hydrologie, aménagement de l'Aisne et de l'Aire, PAPI Verse. E-mail : laugier.eptboise@orange.fr
- Sarah MARTIN, chargée de gestion des sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy. E-mail : martin.eptboise@orange.fr
- Patrice VALAT, responsable technique, en charge du site de Saint-Michel, de l'aménagement du Saint-Lambert et de l'organisation de la gestion de crise. E-mail : valat.eptboise@orange.fr



L'équipe de l'Entente Oise-Aisne :

- Ligne de devant, de gauche à droite : Marjorie ANDRE ; Thierry FRAYON ; Annabelle CLEMENT ; Patrice VALAT ; Marion LE ROUX DE BRETAGNE

- Ligne de derrière : Catherine ZEMB ; Laurence DUBROMELLE ; Sarah MARTIN ; Morgane LAMBOURG ; Olivier HOUDAYER ; Pascal LAUGIER ; Pascal LAVAL ; Jean-Michel CORNET

# Ouvrages et exploitation



## Une stratégie pertinente d'implantations à l'échelle du bassin

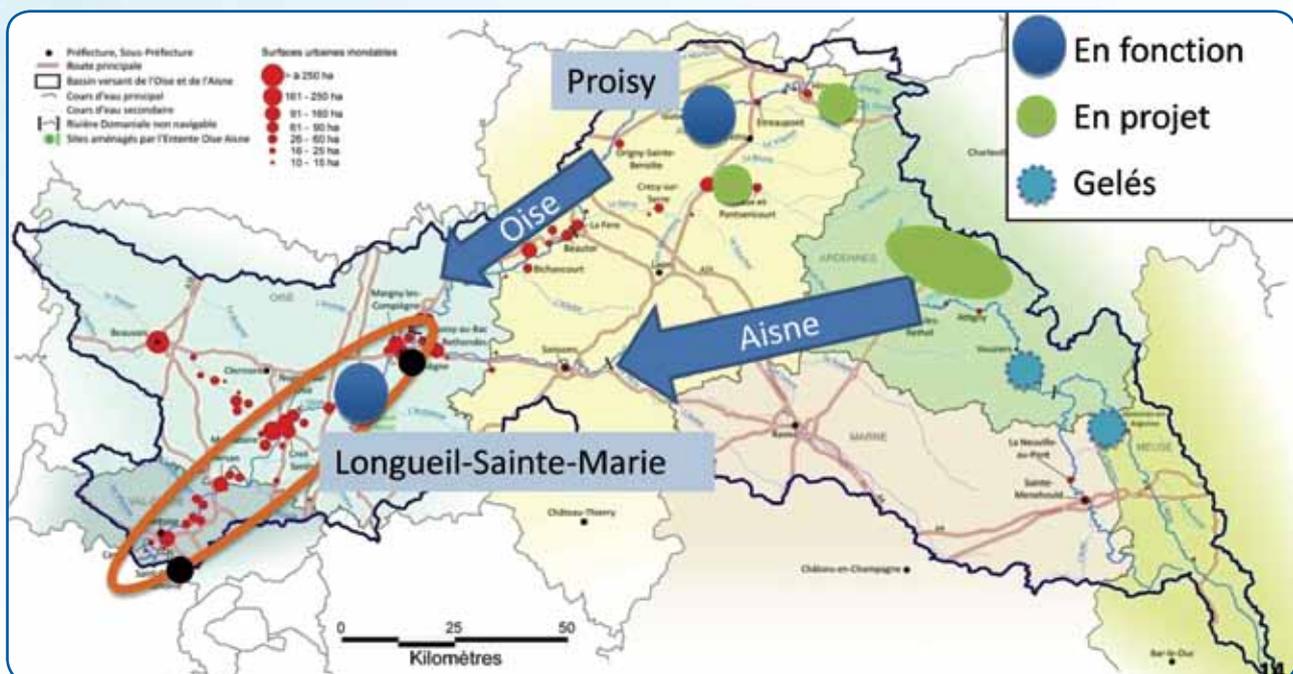
Fruit d'un long travail d'études et de concertation, la stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations a été adoptée par le Conseil d'administration en 2009.

Elle vise à déphaser autant que possible les crues de l'Aisne et les crues de l'Oise. Cet objectif n'est atteignable qu'en retenant provisoirement le volume d'eau des crues, sur des espaces inhabités, en amont des zones dites « à enjeux » (urbanisées). Sept sites d'écroulement des crues, complémentaires les uns avec les autres, ont été identifiés afin d'agir efficacement au niveau du bassin versant.

Dans le cadre de la Directive inondation, le principe d'une stratégie d'aménagement du bassin de l'Oise doit être affirmé et faire l'objet d'une réflexion : en effet, la réduction des niveaux d'eau pour les TRI doit être pensée au niveau pertinent du bassin versant et non à l'échelle communale des TRI. Un comité de pilotage dédié a donc été créé afin d'élaborer cette stratégie à l'échelle du bassin de l'Oise, qui traitera en particulier de la réduction de l'aléa.

En complément de ces sites, des actions plus localisées sont menées (aides aux collectivités, protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité, aménagement des versants, lutte contre le ruissellement, etc.).

Carte des aménagements actuels et projetés.



## Le suivi et l'entretien de nos aménagements :

### ● Le site de Longueil-Sainte-Marie (60)

**Rappel du principe de fonctionnement :** L'ouvrage de ralentissement dynamique des fortes crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie est opérationnel depuis fin 2009.

D'une **capacité de stockage de 15 millions de mètres cube d'eau**, il est constitué principalement d'étangs sur les deux rives de l'Oise, ainsi que d'une plaine d'expansion sur des terres agricoles en rive gauche. Un **abaissement préventif et temporaire des niveaux d'eau** des différents étangs permet d'augmenter la capacité de stockage lors d'une forte crue avec une efficacité optimale lors des crues cinquantennales.

Aménagé à **proximité d'agglomérations intégrées à des Territoires à risque important d'inondation**, son impact est très positif sur ces trois TRI.



Vue sur quelques étangs du dispositif.

**En 2013 :** Le bureau d'étude SAFEGE, titulaire renouvelé du marché de certification, a certifié **un état de sureté satisfaisant** pour l'ensemble des digues et déversoirs du site. Cette intervention annuelle est indispensable pour le maintien de fonctionnement optimal du site.

Les premiers rendus du suivi parcellaire, assurés par la Chambre d'agriculture de l'Oise, ont été réalisés. Les agriculteurs partenaires du suivi ont reçu une formation et de nombreux prélèvements ont été effectués sur différentes parcelles cultivées ou non.



Pose des batardeaux.

**Travaux d'entretien :** Les marchés d'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie, divisés en trois lots, ont tous été reconduits pour une année supplémentaire :

- **LOT 1 :** entretiens paysagers, fauchages des digues, des enrochements et des fossés - confiés à l'entreprise Agrifauchage.
- **LOT 2 :** entretiens subaquatiques, nettoyages des vannes, faucardage des fossés, retraits des sédiments dans les buses et entretien des grilles - confiés à CTS
- **LOT 3 :** entretiens mécanique et électrique - maintenance des armoires électriques des vannes, entretien des moteurs, sondes, vannes, etc. - confiés à SPIE

## ● Le site de Proisy (02)

**Rappel du principe de fonctionnement :** Opérationnel depuis 2009, l'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise est situé sur les communes de Proisy et Malzy.

L'aménagement est constitué d'une digue, d'un déversoir, d'un clapet à vérins, d'un poste de commande et de sondes de niveaux. D'une **capacité de stockage de 4 millions de mètres cubes**, le clapet commence à se relever dès que le débit atteint  $160 \text{ m}^3/\text{s}$  (débit d'activation), réduisant ainsi le débit en aval. L'eau est stockée temporairement lors du pic de crue et est ensuite restituée progressivement.

Un contrôle mensuel est assuré par les agents de l'Entente Oise-Aisne. Une inspection de la digue et du déversoir est faite à chaque passage. Les vérins et la centrale hydraulique sont testés lorsque le niveau de l'Oise le permet. Le clapet est manœuvré afin de s'assurer de son bon fonctionnement.



Vue sur l'aménagement de Proisy.

**En 2013 :** Le bureau d'étude SAFEGE, titulaire du marché de certification de l'ouvrage depuis 2011, a été reconduit. Il a certifié **un état de sureté satisfaisant pour 2013**. Ce contrôle permet de s'assurer du parfait maintien dans le temps du barrage.

Le suivi des servitudes, qui correspondent aux terrains situés à l'amont de l'aménagement et dont l'activité agricole est affectée par le fonctionnement de celui-ci, suit son cours : les trois-quarts des dossiers non soldés sont soit en traitement chez le notaire soit en paiement. Pour le reste, les recherches entreprises ne permettent pas à ce jour de clôturer les dossiers.

**Travaux d'entretien :** Les travaux d'entretien sont assurés par des prestataires, retenus à l'issue de consultations.

- Le marché d'entretien des espaces végétalisés de l'ouvrage, attribué à l'entreprise ISS en début d'année, a dû être interrompu : les prestations ne répondaient pas aux exigences du site. Un nouveau marché a été lancé pour le printemps 2014, l'entreprise Robert et Laurent en est attributaire.
- Le marché d'entretien mécanique et hydraulique, attribué à l'entreprise SHP, a été reconduit. Le prestataire intervient à minima tous les 6 mois afin de s'assurer du fonctionnement optimal de l'ouvrage.
- Le marché d'hydrocurage, attribué à Ferro Service, a été lancé cette année : un dégagement a été réalisé sous le clapet afin de permettre à celui-ci de reposer totalement sur ses appuis. Cette opération sera à renouveler tous les deux à trois ans environ.



Pose d'échelle limnimétrique.

Un local technique, utilisé en situation de régulation par l'aménagement, permet d'offrir un confort minimum aux agents d'intervention. Il a été aménagé dans une annexe du local de contrôle cette année. Il comprend une salle de gestion du site avec report des organes de suivi et de commande et une salle de repos.

Nouveau local technique de Proisy.



### Les visites scolaires :

Afin de sensibiliser le jeune public à nos actions, l'Entente Oise-Aisne répond favorablement aux sollicitations.

Ainsi, l'aménagement de Proisy a fait l'objet de six visites (collégiens, lycéens, étudiants, organismes de l'état, CPIE, etc.) en 2013. La présentation sur le site permet d'avoir une approche plus concrète des risques liés aux inondations et des projets mis en place par l'Entente pour amoindrir les impacts des crues.

Accueil d'un groupe DEJEPS, octobre 2013.



### ● Le contrôle permanent des aménagements :

Les locaux compiégnois de l'Entente Oise-Aisne abritent les dispositifs de supervision des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy. Ils permettent de connaître à tout moment l'état des niveaux, quelle que soit la situation.

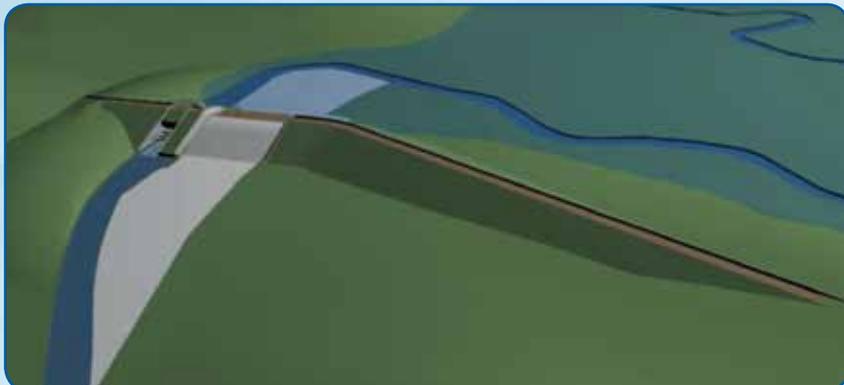
L'automate implanté dans le local technique de Proisy renseigne en temps réel sur les hauteurs d'eau à proximité immédiate de l'ouvrage et sur l'état des mécanismes de contrôle du clapet (vérins et centrales hydrauliques, armoires électriques). Ces données sont transférées à la supervision de Compiègne. La visualisation du site y est rendue possible grâce à des caméras de surveillance. Les niveaux d'eau sur l'Oise et le Thon à Etreapont en amont de Proisy, et sur Guise en aval, sont également reportés sur Compiègne, ce qui permet en cas de crue d'anticiper son évolution. Aucun contrôle de l'aménagement n'est possible depuis Compiègne.

La supervision renseigne également sur les aménagements de Longueil-Sainte-Marie : position des vannes, niveaux des casiers et hauteurs d'eau de l'Oise en amont et en aval du site, tout au long de la crue (vidange partielle des casiers en phase pré-crue, remplissage en phase crue, etc.). L'état mécanique et électrique des appareils (moteurs des vannes, armoires et circuits électriques) est affiché en permanence via le logiciel de supervision. Celui-ci permet également si besoin, après saisie de codes d'authentification, de prendre la main sur les automates de contrôle des vannes depuis Compiègne.

## L'avancement des projets d'aménagements :

### ● Le site de Saint-Michel (02) :

**Rappel du principe de fonctionnement :** Le projet d'aménagement permettra de réduire après leur confluence le débit du Gland et de l'Oise en régulant l'affluent du premier, le Petit Gland. Lorsque le débit de déclenchement de 75 m<sup>3</sup>/s dans Saint-Michel sera atteint, les vannes seront partiellement fermées et la pointe de la crue se retrouvera provisoirement stockée dans la cuvette. L'ouverture progressive permettra de contrôler le débit restitué jusqu'à un retour à la normale. Sa **capacité de stockage** est estimée à **1,9 Mm<sup>3</sup>**.



Photomontage de l'aménagement du site de Saint-Michel.

En complément du site de Saint-Michel, des travaux doivent être réalisés dans la traversée d'Hirson pour augmenter le débit capable, c'est-à-dire le débit permettant un écoulement de la crue sans débordement significatif, avec notamment le dérasement du seuil Pasteur et Moulin vert (cf. p. 31). L'édification d'un muret de protection pour les habitations de la rue de la Roche de Saint-Michel est envisagée.



Photomontage du muret de protection de la rue de la Roche.

**En 2013 :** À la suite du dépôt en préfecture de l'Aisne du dossier d'autorisation préfectorale en mai 2012, le préfet a demandé que le dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ne soit pas instruit séparément, mais ajouté au dossier soumis à enquête publique. Les inventaires complémentaires nécessaires pour cette demande de dérogation ont été réalisés durant l'été 2013.

De nombreux compléments, notamment sur la constitution de l'ouvrage (matériaux), ont été demandés par la DREAL, obligeant à relancer des études dans le cadre de la maîtrise d'œuvre. Une variante sur l'épaisseur de l'ouvrage de régulation sera examinée à cette occasion, pour supprimer l'impact résiduel sur la franchissabilité piscicole. Après consultation, le bureau d'étude Hydratec a été retenu, permettant la relance du dossier.

## ● Le site de Montigny-sous-Marle (02)

### Rappel du principe de fonctionnement :

L'aménagement de retenue temporaire des eaux de Montigny-sous-Marle réduira les dommages causés par les crues de la Serre et du Vilpion dans 14 communes. Au plus près de la confluence, il régulera le débit de la Serre afin qu'après l'apport du Vilpion, le niveau d'eau ne dépasse pas la cote correspondant aux premiers débordements dans Marle.

Il sera constitué :

- d'une digue enherbée, en matériaux compactés d'une longueur d'environ 600 mètres, implantée en travers du lit majeur de la Serre, à l'amont de Marle,
- d'une vanne segment,
- d'un déversoir qui assure la stabilité de la digue quelle que soit la force de la crue (y compris pour la crue de 5000 ans de période de retour).

Sa **capacité de stockage** est estimée à **1,9 Mm<sup>3</sup>**.



Localisation de l'ouvrage

**En 2013 :** Le dossier réglementaire a fait l'objet de demandes de compléments par les services consultés. Un nouveau dossier a donc été déposé en mai 2013 et l'enquête publique est programmée pour début 2014.

Après plusieurs années de blocage, la profession agricole a accepté le principe d'un état des lieux foncier et agricole. Il permettra d'évaluer l'incidence de l'aménagement sur les terrains situés dans la zone de retenue temporaire.

Le Comité de sauvegarde des vallées de la Serre et du Vilpion a remis à l'Entente un rapport contenant des solutions dites alternatives au projet de Montigny, telles que l'entretien des cours d'eau et l'arasement des anciens bassins de sucrerie. Des réponses lui ont été apportées, précisant que ces solutions ne pouvaient se substituer à l'aménagement pour réduire significativement les dommages causés par les inondations sur les 14 communes.

En mars 2013, une réunion publique s'est tenue à Marle pour présenter les conséquences d'une hypothétique rupture de l'ouvrage ainsi que l'ensemble des moyens techniques et réglementaires, de conception et de contrôle mis en œuvre pour l'éviter. Plusieurs riverains, des membres du Comité de sauvegarde des vallées de la Serre et du Vilpion, le directeur du site industriel Bayer étaient présents. Ce fut l'occasion pour ce dernier de soutenir officiellement ce projet.



Inondation à la confluence Serre-Vilpion en 1993.

## ● Le projet de Vic-sur-Aisne

Les deux ouvrages d'écrêtement des crues gérés actuellement par l'Entente Oise-Aisne sont positionnés sur la rivière Oise. Afin d'optimiser la stratégie de lutte contre les inondations, il est nécessaire d'intervenir sur la rivière Aisne apportant, en temps de crue, la majorité du débit sur le secteur du Compiégnois.

Un premier rapport (Entente Oise-Aisne, *Note exploratoire pour la réutilisation d'anciens bassins de sucreries à des fins d'écrêtement des crues par pompage*, avril 2013) expliquant les possibilités d'utilisation de bassins de sucreries, assez présents en Picardie, dans le but de pomper l'eau excédentaire des crues, a été présenté au Conseil d'administration du 22 mai 2013. D'autres maîtres d'ouvrage l'ont envisagé (EPTB Seine grands lacs, projet de la Bassée) ou déjà réalisé (Institution des Wateringues). Le site de Vic-sur-Aisne (02) est particulièrement bien situé, juste en amont de la confluence Oise-Aisne et des trois Territoires à risque important (TRI) que sont le Compiégnois, le Creillois et l'Oise francilienne.

Deux rencontres avec la société TEREOS, propriétaire des bassins sucriers du site de Vic-sur-Aisne, ont permis d'engager une négociation foncière. La surface globale

des bassins, répartis sur les deux rives de l'Aisne, étant d'environ 36 ha, la **capacité de stockage** pour l'écrêtement des pics de crues est estimée à **4,5 millions de m<sup>3</sup>**. Ceci pourrait permettre de soustraire jusqu'à 35 m<sup>3</sup>/s à une crue similaire à celle de décembre 1993 pendant les trois jours que dure le passage du pic.

Une campagne succincte de sondages et d'analyses géotechniques des matériaux des remblais de ce site a également été réalisée. Les résultats, qui seront complétés et affinés ultérieurement par d'autres sondages et essais géotechniques, montrent que la majeure partie de ces remblais pourra être réutilisée après traitement. La valorisation de ces matériaux existants et leur réemploi directement sur place font de ces bassins un site potentiel d'écrêtement des crues très intéressant, les coûts habituels des travaux inhérents aux déblais/remblais et transport de matériaux pesant lourdement dans l'économie globale d'un tel projet.

Dès que le partenariat sur la programmation 2014-2020 sera finalisé, une étude de définition de projet sera lancée.



Bassins sucriers de Vic-sur-Aisne (02).

## L'amélioration de la connaissance

### ● L'hydrologie du bassin versant de l'Oise

Initialement incluse dans l'étude Aisne amont/Aire, l'actualisation de l'hydrologie du bassin versant de l'Oise a fait l'objet d'une étude qui a été lancée en septembre 2012 et finalisée en début d'année 2013.

Le comité de pilotage, constitué d'un grand nombre d'acteurs locaux du bassin de l'Oise (DRIEE, DREAL, DDT, services des conseils généraux, Agence de l'eau Seine-Normandie, Service de prévision des crues), a entériné la dernière étape de l'étude (estimations des débits statistiques de crues) et a validé l'ensemble de ses résultats, fournis par le maître d'œuvre HYDRATEC, lors des réunions du 27 février et du 3 mai à Laon.

L'IRSTEA a également apporté son expertise tout au long de la prestation sur les méthodologies employées et les résultats hydrologiques produits. Cette étude complexe, analysant un grand nombre de crues historiques et crues synthétiques sur les rivières Oise, Aisne et leurs principaux affluents, permet à l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin de l'Oise de disposer d'une **hydrologie de référence homogène**. Ces données pourront être actualisées après chaque nouvelle crue importante, afin de garantir leur exhaustivité et assurer la pérennité de l'étude.

Suite à la réception de l'étude, le bureau d'études HYDRATEC a travaillé sur le recalage hydraulique du modèle numérique de propagation des crues utilisé à la fois par le Service de prévision des crues (SPC), basé à Compiègne et par l'Entente Oise-Aisne en tant qu'outil d'aide à la définition de la stratégie d'aménagements contre les crues. Le SPC Oise-Aisne doit encore effectuer quelques tests avant la validation finale du calage.

### ● Le suivi et l'extension du réseau de mesures

L'Entente Oise-Aisne gère un réseau d'instruments de mesures implantés sur le bassin, qui vient compléter les équipements gérés par le SPC Oise-Aisne. Il est composé de **sondes** qui mesurent la hauteur d'eau dans la rivière et de **pluviomètres**.

Les données sont rapatriées automatiquement sur un poste informatique situé dans les locaux à Compiègne. Les mesures de certains cours d'eau sont accessibles à tout public sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne, sous l'onglet « Notre réseau de mesures ».

Ces instruments peuvent servir à apprécier les améliorations apportées suite à des travaux, à l'anticipation d'un événement pluvieux dans le cadre de l'organisation des astreintes et à la surveillance des niveaux d'eau lors d'une alerte de crue.

En 2013, **il n'y a pas eu de nouveaux instruments installés**. L'Entente Oise-Aisne étudie la possibilité de poser de nouvelles stations hydrométriques sur la Cousances, affluent majeur de l'Aire. Une convention définissant les conditions de pose des stations et leur maintenance a été élaborée conjointement avec le Conseil général de la Meuse, propriétaire des ponts routiers qui accueilleront les deux stations hydrométriques sur les communes de Rampont et Jubécourt.



Pluviomètre à Attigny.

## Une équipe opérationnelle pour la gestion de crise

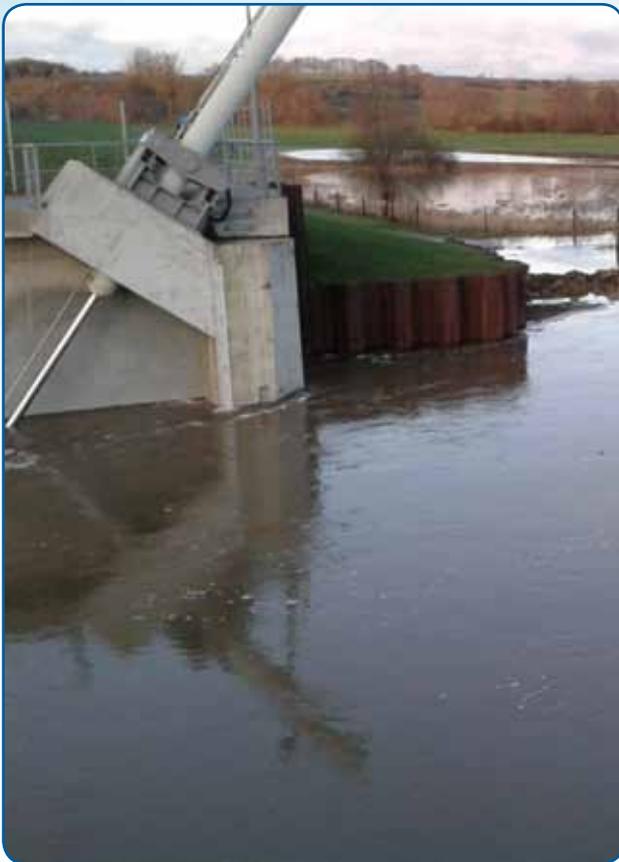
### ● Les exercices

Les services techniques de l'Entente réalisent plusieurs fois par an des exercices de manœuvre sur chacun des aménagements de l'Entente :

- le 20 juin et le 27 novembre pour celui de Longueil-Sainte-Marie
- le 28 juin et 5 décembre pour celui de Proisy

Ces formations sont accompagnées et complétées par une maintenance régulière des ouvrages tout au long de l'année.

*Exercice sur l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, juin 2013.*



### ● Les astreintes

Outre la présence dans la semaine d'un nombre minimum d'agents, les astreintes sont assurées les week-ends et jours fériés en période dite à risque, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars par deux agents.

Ce régime d'astreintes du personnel a été mis en place par arrêté du Président le 8 décembre 2009. Il garantit la présence d'agents formés sur les sites pour la surveillance et la centralisation des données, la diffusion des informations et la coordination avec les services de l'Etat. De plus, face à une éventuelle crue annoncée par le Service de prévision des crues, les agents d'astreinte préviendront les exploitants et les usagers des zones impactées.

Le 25 décembre, les agents d'astreinte se sont rendus sur le site de Proisy, la cote de vigilance ayant été atteinte. Toutefois, l'aménagement n'a pas régulé : la cote d'activation, quant à elle, n'a pas été atteinte.

*Crue de décembre 2013 : l'aménagement de Proisy n'a pas été activé.*

# *Appuis aux territoires*



## La mise en conformité des digues à l'horizon fin 2014

La France compte plus de 8000 kilomètres de digues fluviales ou maritimes qui protègent entre 1,6 à 2 millions d'habitants. Les digues fluviales sont des ouvrages surélevés par rapport au terrain naturel, construits le long du cours d'eau ou transversalement pour ceinturer des lieux habités. Un territoire inondé par une rupture de digues demande plusieurs mois, voire plusieurs années, à se remettre sur pied et à retrouver sa compétitivité économique. Tout ouvrage constitue potentiellement un danger.

### Linéaires totaux de digues (Source : MEDDE, SIOUH, novembre 2013)

	TOTAL Tous responsables confondus	Dont gestionnaires		
		Collectivités territoriales	Syndicats mixtes ou intercommunaux	Total
Digues de classe A	344 km	72 km	91 km	163 km
Digues de classe B	2 413 km	571 km	638 km	1 209 km
Digues de classe C	3 807 km	938 km	868 km	1 806 km
Digues de classe D	2 332 km	670 km	332 km	1 002 km
<b>TOTAL</b>	<b>8 896 km</b>	<b>2 251 km</b>	<b>1 929 km</b>	<b>4 180 km</b>

### Classement actuel des digues (H= hauteur et P= population)

Classe	Caractéristiques de l'ouvrage et populations protégées
<b>A</b>	Ouvrage pour lequel $H \geq 1 \text{ m}$ et $P \geq 50\,000 \text{ hab}$
<b>B</b>	Ouvrage non classé en A <u>et</u> pour lequel : $H \geq 1 \text{ m}$ et $1\,000 \text{ hab} \leq P < 50\,000 \text{ hab}$
<b>C</b>	Ouvrage non classé en A ou B <u>et</u> pour lequel : $H \geq 1 \text{ m}$ et $10 \text{ hab} \leq P < 1\,000 \text{ hab}$
<b>D</b>	Ouvrage pour lequel <u>soit</u> $H < 1 \text{ m}$ <u>soit</u> $P < 10 \text{ hab}$

C'est pourquoi une nouvelle réglementation a vu le jour pour rappeler aux propriétaires leurs obligations et pour les obliger à assumer leurs responsabilités :

- **Le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007** relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques abroge le classement antérieur de 2003 des digues comme Intéressant la Sécurité Publique (ISP). Il classe les ouvrages en fonction de leur dangerosité et impose des obligations graduelles aux propriétaires et/ou exploitants selon la catégorie de l'ouvrage. Les deux critères retenus pour les digues sont :
  - la hauteur maximale de la digue par rapport au terrain naturel du côté de la zone protégée (H)
  - la population résidant dans la zone protégée (P)
- **La circulaire du 8 juillet 2008** précise les modalités de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques selon leurs catégories. Elle rappelle et précise le rôle des préfets et des services déconcentrés de l'Etat en matière de contrôle de la sécurité des digues et barrages.
- D'autres **arrêtés et circulaires** sont venus depuis préciser les modalités de cette mise en conformité (Arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu ; Circulaire du 16 avril 2010 relative aux études de exploitants de digues). D'ici fin 2014, tous les responsables (propriétaires et/ou exploitants) des digues devront avoir réalisé des études de danger.

<b>Délais de mise en conformité des digues</b>				
	Digue de classe A	Digue de classe B	Digue de classe C	Digues de classe D
Mise en conformité des ouvrages hydrauliques existants au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Avant le 30 juin 2008	Avant le 31 décembre 2012		
Diagnostic initial de sûreté	Avant le 31 décembre 2009			-
<b>Etude de dangers</b>	Avant le 31 décembre 2012	<b>Avant le 31 décembre 2014</b>		-

- Un projet de décret, dit « **décret digues** » destiné à renforcer l'efficacité et la sûreté des digues de protection des populations contre les inondations et les submersions marines, est en cours de rédaction. Il permettra de statuer définitivement sur le sort des « digues-orphelines ». Le délai, laissé aux collectivités territoriales et à leurs groupements en charge de la prévention des inondations pour régulariser la situation des ouvrages existants, serait fixé au 31 décembre 2021. On estime à une cinquantaine de kilomètres le linéaire de digues sur le bassin versant de l'Oise.

## La Directive Inondation

### ● Récapitulatif de la démarche

Directive européenne datant de 2007, retranscrite en droit français par la loi Grenelle II de 2010, la Directive Inondation a comme objectif principal la **réduction des conséquences négatives des inondations**.

Elle est cyclique (6 ans) et se déroule en plusieurs **étapes** :

- L'EPRI ou « **évaluation préliminaire du risque d'inondation** », correspondant à un diagnostic, a été effectuée au niveau national en 2011. Il en a découlé les étapes suivantes.
- Une sélection de secteurs à forts enjeux, les TRI ou **Territoires à risque important d'inondation en 2012**.  
Sur le bassin de l'Oise, quatre territoires ont été identifiés :
  - TRI Chauny-Tergnier-La Fère,
  - TRI de Compiègne,
  - TRI de Creil,
  - TRI du Val d'Oise (inclus dans le TRI « métropole francilienne », d'enjeu national).

La particularité des TRI du bassin de l'Oise est leur disposition en chapelet le long de la rivière.

- Une **cartographie affinée des enjeux** présents sur chaque TRI, représentés en fonction de trois scénarios de crues :
  - des crues dites fréquentes (période de retour 10 à 30 ans\*),
  - des crues moyennes (période de retour 100 ans, reprise de la cartographie des Plans de prévention des risques inondation),
  - des crues rares (période de retour 1000 ans).

Cette cartographie a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2013.



Retour sur la cartographie du TRI de Chauny, septembre 2013.

- Une **stratégie locale de gestion du risque d'inondation** pour chaque TRI, comprenant des objectifs et des mesures à mettre en œuvre pour réduire le risque sur le TRI. Ces stratégies pourront être mises en œuvre via des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Pour avoir une cohérence dans la gestion de l'aléa, il a été décidé d'élaborer une stratégie de bassin Oise-Aisne. L'Entente Oise-Aisne a un rôle d'animateur pour ces stratégies.

\* La période de retour est une probabilité. Une crue de période 10 ans à une (mal)chance sur 10 de se produire chaque année

## ● **Les stratégies locales**

Les stratégies locales des TRI sont en cours d'élaboration. Reprenant les grands objectifs de la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation et en corrélation avec le Plan de gestion du risque d'inondation (voir encadrés), elles se construisent via quatre ateliers thématiques :

- l'exposition des réseaux,
- les enjeux économiques et sociaux,
- la gestion de crise,
- l'aménagement du territoire et la rénovation urbaine.

### **La stratégie nationale de gestion des inondations (SNGRI)**

Déclinant l'objectif principal de la Directive Inondation (la réduction des conséquences négatives des inondations), la SNGRI s'articule autour de trois orientations prioritaires :

- sauvegarder les populations exposées ;
- stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ;
- réduire les délais de retour à la normale (résilience) des territoires sinistrés.

### **Le Plan de gestion du risque d'inondation (PGRI)**

Elaboré au niveau du district hydrographique Seine-Normandie, le PGRI reprend les trois orientations de la SNGRI et en développe une 4ème : « mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque ».

Equivalent du SDAGE pour le risque d'inondation, les documents d'urbanisme devront lui être rendus compatibles. Le PGRI n'est pas opposable aux tiers.

Il sera soumis à la consultation du public pendant 6 mois avant d'être arrêté par le préfet coordonnateur de bassin en décembre 2015.

Pour chaque atelier, l'Entente Oise-Aisne rencontre, depuis septembre 2013, les acteurs concernés par la démarche, tels que les chambres consulaires, les SIDPC, les bailleurs sociaux, les agences d'urbanisme, les communes, etc.

De ces **différentes rencontres** émergeront des **objectifs de gestion** du risque d'inondation qui devront être finalisés pour **juin 2014**. Les objectifs, les mesures ainsi que le périmètre de chaque stratégie seront arrêtés à l'automne 2014 par le préfet coordonnateur de bassin.

Des **comités de pilotage** regroupant les acteurs locaux ont déjà eu lieu pour chaque TRI, en avril-mai 2013 et en décembre 2013. D'autres sont prévus en juin 2014.

## ● **Le cas particulier du TRI « métropole francilienne »**

De par l'ampleur des enjeux et l'importance nationale du TRI « métropole francilienne », la gouvernance est réalisée à deux échelles :

- un comité stratégique, à l'échelle du TRI, co-présidé par le Préfet de la Région Ile-de-France et le Préfet de Police, regroupe l'ensemble des parties prenantes dans un format restreint.
- des comités territoriaux, représentant chaque « sous bassin », à savoir l'Oise (dans le Val d'Oise), la Seine amont (comprenant la Marne à la confluence) et la Seine aval, sont co-animés par l'Etat et les collectivités locales. Ils ont été créés pour garantir une bonne prise en compte des enjeux et des sensibilités propres à chacun des territoires de la métropole.

Des groupes de travail permettront d'approfondir des thématiques spécifiques : un comité scientifique, un comité économique et des groupes de travail sectoriels avec l'ensemble des opérateurs de réseaux seront constitués.

## Les projets locaux

### ● L'aménagement du bassin versant du ru de Fayau (02)

Le bassin versant du ru de Fayau a été choisi en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne comme site pilote pour la réalisation d'une restauration hydromorphologique du cours d'eau et d'aménagements hydrauliques afin de réduire les ruissellements et les inondations.

Le projet se décompose en plusieurs axes :

- **La restauration du cours d'eau en milieu rural et urbain** : La maîtrise d'œuvre de restauration du cours d'eau dans la traversée urbaine d'Aizelles et en aval en secteur agricole a été confiée au bureau d'études Biotec. Cette opération reçoit les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional de Picardie. Une première réunion a été organisée en septembre avec les riverains concernés par l'aménagement du ru en milieu urbain. Le comité de pilotage de lancement de l'étude, rassemblant les différents partenaires, a eu lieu en octobre. Suite à un diagnostic de terrain, le bureau d'études a rendu son premier rapport contenant les propositions d'aménagement sur ces deux secteurs. Une fois les remarques des différents partenaires collectées, ces propositions seront présentées prochainement aux riverains et aux agriculteurs concernés par le projet.



Ru de Fayau en aval de la commune d'Aizelles sur un secteur à restaurer.

- **L'aménagement de bassins de rétention** : Les accords de subvention de l'Etat, du FEDER et du Conseil régional de Picardie ont été reçus en fin d'année. En décembre, le marché de maîtrise d'œuvre de l'étude des deux bassins de rétention, situés sur les communes d'Aizelles et de Saint-Thomas, a été confié au bureau d'études Antéa. Le bureau d'études a ainsi pu commencer la phase de terrain. Un premier comité de pilotage aura lieu en avril 2014 pour présenter les premières propositions d'aménagement.
- **La réalisation de travaux d'hydraulique douce** : En complément des bassins de rétention, ces travaux, consistant en la mise en place de haies et de bandes enherbées, permettront de limiter le ruissellement et d'améliorer la qualité des eaux. Une convention a ainsi été élaborée avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour définir les compensations des préjudices agricoles et les modalités de mise en place et d'entretien de ces aménagements.

## ● Le dossier PAPI Verse (60)

Suite à la crue exceptionnelle de juin 2007 de la Verse, les élus des communes riveraines ont souhaité mettre un peu plus en place un programme de lutte contre les inondations par débordements de cours d'eau et ruissellements. L'Entente Oise-Aisne est le porteur du Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de la Verse. Elle aura, outre son rôle de coordination des différents maîtres d'ouvrage des études en cours et futures, également la maîtrise d'ouvrage des aménagements d'écroulement des crues dont le cahier des charges a été rédigé cette année, et de la remise en fond de vallée de la Verse de Guivry en aval de Guiscard.



Station essence de Guiscard, juin 2007.

Le dossier du PAPI Verse, présenté en Commission mixte inondation (CMI) le 30 janvier, a été **labellisé** à l'unanimité le **1<sup>er</sup> février** et sans modification. La CMI a souligné la qualité globale du dossier et son caractère transversal, ainsi que la perception positive de ce qui se fait à l'initiative de l'Entente Oise-Aisne sur le bassin de l'Oise. Suite à la labellisation, **une convention spécifique entre maîtres d'ouvrages**, approuvant les prescriptions figurant dans l'avis de la CMI et préalable à la convention-cadre, a été signée le **9 juillet 2013**. Elle fixe les prescriptions relatives au phasage de la réalisation des ouvrages écrouleurs et des travaux de réouverture de la Verse sur Guiscard et énonce des recommandations sur la conduite du programme PAPI dans son ensemble.

Le **Conseil d'administration** de l'Entente Oise-Aisne a délibéré le 16 octobre 2013 pour approuver la **part du financement** à sa charge, soit 2 306 802 € HT, dont 1 671 173 € HT en tant que maître d'ouvrage, et autoriser son Président à signer la convention-cadre.

Le projet central du programme PAPI, la **réouverture de la Verse busée dans sa traversée du centre urbain de Guiscard**, a émergé cette année avec le choix du maître d'œuvre, le bureau d'études INGETEC (CAO du 16 avril). Le Comité de pilotage s'est ensuite

réuni les 1<sup>er</sup> octobre et 12 novembre afin de définir les premières orientations de ce projet ambitieux et complexe : emprises nécessaires à la réouverture ; franchissements de la Verse et nouvelles conditions de circulations et d'accès ; importance des aspects environnementaux et paysagers ; renaturation des berges et reprise des réseaux.

**L'Entente Oise-Aisne**, aux côtés de la Communauté de communes du pays noyonnais, apporte son **appui technique** aux deux maîtres d'ouvrage de ce dossier, la commune de Guiscard et le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Verse (SIAE Verse).

Plus en aval, à proximité de la confluence de la Verse avec l'Oise, l'étude de définition des **protections des berges sur les communes de Sempigny et Pont-l'Évêque** a avancé, sous maîtrise d'ouvrage du SIAE Verse. L'analyse des dysfonctionnements hydrauliques du secteur a été présentée par le bureau d'études Asconit lors de la réunion du 25 juillet à Sempigny. La réunion du 7 octobre a permis au Comité de pilotage de valider un des scénarios d'aménagement proposés par le maître d'œuvre, à savoir **la création d'un nouveau lit pour la Verse et protections des berges** selon des techniques végétales et sans aménagement lourd.

Rencontre avec la profession agricole,  
25 juin 2013, à Guiscard.

Les **travaux d'hydraulique douce** nécessaires pour diminuer les ruissellements lors des épisodes pluvieux intenses seront encadrés par une convention, dont le projet a été présenté aux exploitants agricoles du sous-bassin versant de Guiscard lors de deux réunions, les 8 mars et 25 juin. L'Entente Oise-Aisne a également conventionné avec la SAFER Picardie pour disposer dans le futur des réserves foncières nécessaires à ces aménagements.



Réunion publique à Guiscard, 12 décembre 2013.

Afin de **renforcer la concertation** avec les riverains, il a été proposé, lors de la réunion publique du 12 décembre, **d'associer des représentants des secteurs de Guiscard** impactés par la crue de juin 2007 aux futures réunions du Comité de pilotage. Cette réunion fut également l'occasion de présenter aux riverains de la Verse le calendrier de l'étude et des futurs travaux.

Initiée en 2012, la concertation sur la thématique des aménagements de lutte contre le ruissellement sur les versants, a été poursuivie.

## **PAPI / PAPI d'intention**

La démarche PAPI comporte :

- l'élaboration d'une stratégie, puis d'un programme d'actions ;
- le programme d'actions finalisé ou au stade dit d'intention ;
- la convention PAPI, document contractualisé au terme du processus d'élaboration et de labellisation qui arrête notamment le programme d'actions, le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation.

## ● **Les affluents des crêtes préardennaises (08)**

Défini par l'Entente Oise-Aisne comme étant le 7ème site d'écrêtement des crues, le secteur des crêtes préardennaises se compose des bassins versants de cinq des affluents de l'Aisne Ardennaise (la Vaux et son affluent le Plumion, le Saint-Lambert, la Foivre, la Saulces et le Lametz).

L'étude d'Hydratec, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des crêtes préardennaises, avait diagnostiqué un certain nombre de dysfonctionnements sur les bassins versants de ces cinq affluents (problème de ruissellement et de débordement). Le programme d'actions initialement prévu a été ajusté afin d'harmoniser la répartition des petits bassins de rétention temporaire des eaux de ruissellement sur le territoire. Les choix de localisation proposés ont tenu compte de la topographie des secteurs et des cultures en place.

En l'absence de PPR couvrant l'ensemble des communes concernées et un intérêt économique difficilement démontrable par une analyse coût-bénéfice, le projet pourrait être réorienté sous la forme d'un PAPI d'intention embarquant des travaux de protection sur les communes les plus exposées de la vallée de l'Aisne dans les Ardennes.

Ce dossier a été mis en pause en 2013, en attendant les décisions du Conseil d'administration pour inscrire cette action dans un conventionnement avec la Chambre d'agriculture des Ardennes et les communes bénéficiaires.

## ● **Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations**

Examinées par le Comité technique (cf supra p. 35), et après une année 2012 sans subvention allouée pour la lutte contre les inondations, trois **aides** ont été attribuées en 2013 **pour des études et des travaux de lutte contre les inondations**, pour des dossiers présentés par :

- l'agglomération de la région de Compiègne pour une étude hydraulique de définition des aménagements de bassins de lutte contre les crues (1 dossier) ;
- le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Ysieux pour l'étude et la réalisation de travaux de lutte contre les inondations du ru de Fréval à Viarmes (2 dossiers).



Ru de Fréval à Viarmes.

### Évolution de la répartition financière des décisions d'aide de lutte contre les inondations

	Montant des subventions attribuées par l'Entente	Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente
2011	57 067 €	5	254 149 €
2012	0 €	0	0 €
2013	168 192 €	3	543 817 €

## Les actions complémentaires

### ● Le dérasement des seuils Pasteur et du Moulin vert

L'abandon du projet du site de Watigny a nécessité la modification des consignes d'activation de l'ouvrage de Saint-Michel, qui restitue 75 m<sup>3</sup>/s dans Saint-Michel au lieu des 60 m<sup>3</sup>/s envisagés. Ce débit plus élevé peut éventuellement entraîner des **débordements dans la traversée d'Hirson**, notamment en amont des seuils Pasteur et du seuil du Moulin vert, qui créent un exhaussement permanent de la ligne d'eau. **Le dérasement de ces trois seuils est envisagé afin de réduire le risque de débordement dans Hirson.**

Les **études d'avant-projet**, outre celles portant sur le dérasement des trois seuils, concerneront la définition des mesures d'accompagnement nécessaires au niveau des berges, des bâtiments et des infrastructures routières du secteur. Une prospection de la Mulette épaisse, espèce protégée, sera nécessaire.

Ces études seront **financées à 100% par l'Agence de l'eau.**



Seuil du Moulin vert.

## ● Les aides aux plantations de haies pour lutter contre l'érosion

La réalisation d'ouvrages structurants s'accompagnera, pour les projets du bassin du ru de Fayau, du PAPI Verse et du site de Saint-Michel, de **techniques d'hydraulique douce**, notamment la plantation de haies. Ces techniques permettront de limiter les apports de fines, d'améliorer la qualité de l'eau, de réduire le ruissellement et les coulées de boue.

La **plantation de haies**, sur ces secteurs à enjeux prioritaires, sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente Oise-Aisne. Le dispositif sera encadré par une convention établie en collaboration avec les chambres d'agriculture de l'Aisne et de l'Oise. Cette convention, qui permettra de pérenniser la haie, sera cosignée par l'Entente Oise-Aisne, l'exploitant agricole, le propriétaire et le bénéficiaire (la commune ou la communauté de communes). L'exploitant et le propriétaire percevront une indemnisation.

La mise en place des haies sera financée par l'Entente Oise-Aisne. L'entretien sera à la charge de l'Entente pendant les cinq premières années puis incombera au bénéficiaire pendant 15 ans.

En 2013, le contenu de la convention a été défini et validé par les deux chambres d'agriculture.

## ● Le programme de réduction de la vulnérabilité

Depuis 2009, l'Entente Oise-Aisne propose aux communes volontaires d'adhérer à un programme de réduction des dommages causés par une inondation sur l'habitat, appelé communément « programme de réduction de la vulnérabilité de l'habitat individuel ».

Sur le bassin versant de l'Oise, cinq communes se sont engagées dans ce programme : Noyon (60), Marle (02), La Fère (02), Wimpy (02) et Origny-Sainte-Benoîte (02). Une convention entre la commune et l'Entente Oise-Aisne fixe notamment la répartition de l'aide entre les parties, dépendantes du nombre d'habitants de la commune.

Dans un premier temps, un diagnostic de l'habitation est réalisé par un professionnel chez les particuliers qui le souhaitent. Il permet de déterminer les points faibles de l'habitation en cas de crue et de proposer des solutions pour réduire les dommages. 100 € restent à la charge du particulier.

Répartition du financement du diagnostic				
Nb habitants	part Entente	part Commune	part particulier	TOTAL
>15.000 hab.	220 €	220 €	100 €	540 €
[5.001 - 15.000]	264 €	176 €	100 €	540 €
[1.001 - 5.000]	308 €	132 €	100 €	540 €
[501 - 1.000]	330 €	110 €	100 €	540 €
< 500 hab.	352 €	88 €	100 €	540 €

En 2013, un diagnostic supplémentaire a été réalisé à Marle.

Dans un second temps, les travaux préconisés par le diagnostic peuvent être subventionnés jusqu'à 80%. Il s'agit de travaux comme la rehausse de chaudière, l'isolement du réseau électrique, la mise en place d'un clapet anti-retour, le remplacement des menuiseries en bois par du PVC, ...

### Financement des travaux en 2013

	Origny-Sainte-Benoîte	Marle	Wimpy
Arrimage cuve à fioul	234,42 €		
Rehausse pompe à chaleur	1 262,70 €		
Menuiseries	4 181,38 €		2 735,95 €
Imperméabilisation	374,25 €		186,60 €
Chape béton	313,23 €		
Clapet anti-retour		175,25 €	182,64 €
Isolement électrique			351,58 €
Sous-total	6 365,98 €	175,25 €	3 456,77 €
TOTAL	9 998 €		

### ● **L'appui au classement des digues de protection**

L'Entente Oise-Aisne propose un appui au classement des digues pour celles nécessitant une surveillance particulière, notamment celles protégeant des habitations et atteignant une certaine hauteur.

Le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2011 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques stipule qu'une étude de danger doit être réalisée par un organisme agréé.

L'Entente Oise-Aisne met à disposition des propriétaires de digues de protection (communes, communautés de communes, etc.) un cahier des clauses techniques particulières type, permettant le lancement du marché pour la réalisation de ladite étude de danger. Elle comprend un résumé non technique présentant entre autre la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs.

En 2013, l'Entente Oise-Aisne a initié sa démarche d'appui au classement des digues pour les communes de Guise (Aisne) et de Verberie (Oise).

## L'atteinte du bon état écologique

Seconde mission statutaire de l'Entente, l'atteinte du bon état écologique est un objectif partagé depuis l'entrée en vigueur de la Directive cadre sur l'eau.

### ● **Le contrat d'animation technique et administrative pour les rivières du bassin de l'Oise**

S'inscrivant dans une **démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels** (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par le Code de l'environnement et le SDAGE, ce contrat est la formalisation de l'engagement des partenaires pour développer une mission permettant d'atteindre ces objectifs.

La **cellule d'animation** assure les missions prioritaires et les missions générales suivantes :

Missions prioritaires	Missions générales
Impulser l'émergence des actions du PTAP (Plan territorial d'actions prioritaires) 2013-2018 identifiées sur le territoire.	Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information.
Assurer la promotion de la politique de l'Agence de l'eau et de l'Entente en matière de gestion, visant la valorisation écologique des milieux aquatiques et humides, auprès des acteurs locaux.	Veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes).
Organiser et animer au moins une journée annuelle d'échange et d'information avec les maîtres d'ouvrage en rivières du bassin de l'Oise, en partenariat avec l'Agence de l'eau.	Information du comité de pilotage sur l'état d'avancement de l'animation et proposition d'actions à réaliser.
Aider à la création de maîtres d'ouvrage ou à l'extension de leurs compétences.	Secrétariat du comité de pilotage.
Favoriser l'engagement coordonné et pertinent à l'échelle hydrographique des maîtres d'ouvrage gestionnaires des milieux aquatiques dans les études et travaux nécessaires à cette valorisation, notamment pour des opérations de restauration, d'entretien et d'acquisition.	Rédaction du bilan et du rapport d'activité annuels conformes aux modèles définis par l'Agence de l'eau.
Gérer la réserve de l'Ois'Eau et la zone humide de Verberie.	

La cellule d'animation, financée par l'Agence de l'eau, est composée de 2 personnes : Olivier HOUDAYER (animateur 1) et Sarah MARTIN (animateur 2), soit un total de 1.4 Equivalent Temps Plein. Le tableau ci-dessous récapitule les actions menées en 2013.

Catégories d'actions et identification des actions	Suivi-Evaluation			
	Indicateur d'activité	Données 2013	Indicateurs de résultat	Données 2013
1 - Faire émerger les actions du PTAP 2013-2018 identifiées sur le territoire	Etat d'avancement des différentes actions : Programmé / En cours / Réalisé	<b>97 dossiers en cours</b>	Nombre d'actions terminées	<b>66 dossiers soldés en 2013</b>
2 - Participer à la promotion de la politique de l'Agence et de l'Entente en matière de gestion visant la valorisation écologique des milieux aquatiques et humides, lors de l'ensemble des contacts auprès des acteurs locaux	Nombre de réunions	<b>61 réunions et 41 visites de terrain</b>		
3 - Organiser et animer au moins une journée annuelle d'échange et d'information avec les maîtres d'ouvrage en rivières du bassin de l'Oise en partenariat avec l'Agence	Nombre de journées organisées	<b>2 journées de sensibilisations organisées</b>	Nombre de personnes présentes, nombre de maîtres d'ouvrage sensibilisés	<b>54 personnes présentes soit 29 maîtres d'ouvrage</b>
4 - Aider à la création de maîtres d'ouvrages ou à l'extension de leur compétence	Nombre de réunions	<b>4</b>	Nombre de maîtres d'ouvrage créés ou étendus	<b>1 (la Communauté de communes de la Région de Suippe a pris la maîtrise d'ouvrage sur le cours d'eau de la Py)</b>
5 - Favoriser l'engagement des maîtres d'ouvrage gestionnaires des milieux aquatiques dans les études et travaux nécessaires à cette valorisation	Nombre de dossiers présentés en comité technique	<b>64</b>	linéaire de rivière restauré, linéaire de rivière entretenu, nombre d'ouvrages aménagés	<b>488 km de rivière entretenus, 92 km de rivière restaurés et un ouvrage aménagé</b>
6 - Gérer la réserve de l'Ois'Eau et la zone humide de Verberie	Nombre d'animation, travaux réalisés	<b>5</b>	Surface restaurée, nombre de personnes sensibilisées	<b>3 km de clôtures posés et restaurés ; plus de 100 personnes sensibilisées dont 88 élèves</b>
7 - Missions générales	Rapport d'activités, formations suivies, actions de communication réalisées	<b>7 formations suivies, participation à l'Oise verte et bleue</b>	Nombre d'acteurs sensibilisés	<b>650 rapports d'activités envoyés</b>

## Les journées de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes

Des espèces non-autochtones de la flore sont de plus en plus présentes dans nos régions. Elles étouffent les espèces locales, ce qui uniformise et appauvrit les écosystèmes.

En 2013, afin d'alerter les élus et les techniciens sur les risques de propagation, l'Entente Oise-Aisne a organisé, en partenariat avec le SAGE Aisne-Vesle-Suippe, deux journées de sensibilisation :

- le 19 novembre à Pontavert (02),
- le 28 novembre à Prunay (51).

54 personnes ont assisté à ces deux journées, co-animées par le Conservatoire botanique national de Bailleul, le Conservatoire des espaces naturels du bassin parisien, l'association l'Escaut Vivant - Levende Schelde et l'Union des syndicats de l'Aisne.

Ces journées se sont adressées, en priorité, aux syndicats de rivière et aux élus des communes du SAGE Aisne-Vesle-Suippe. Un temps d'échange a permis à chacun de faire part de ses expériences et de confronter différentes pratiques.



Journée de PRUNAY.

## ● Le programme d'aides aux collectivités pour les travaux en rivières

L'Entente Oise-Aisne accompagne techniquement et financièrement les **collectivités** et/ou **groupements de propriétaires riverains**, rassemblés en ASA (Association syndicale autorisée), qui veulent réaliser des travaux de restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des travaux d'entretien ayant pour objectif d'assurer la bonne fonctionnalité. De la même manière, les travaux de lutte contre les inondations peuvent être aidés dans des zones à enjeux (cf. infra p. 30). L'Entente encourage également la **création des syndicats** avec une participation financière dégressive sur les trois premières années à la charge de fonctionnement (de 40 à 20 %).

Les dossiers de demandes d'aides sont validés en **comité technique**, composé de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des représentants des départements-membres, des CATER, des services de l'Etat (DDT, DREAL) et de la police de l'eau et d'experts.

En 2013, le nombre de dossiers examinés au cours des quatre Comités techniques (19 mars ; 28 mai ; 4 septembre et 12 novembre) est quasi-identique à celui de l'an passé : 64 projets, dont 32 dossiers de restauration, 29 d'entretien et 3 d'inondation, ont été examinés.

### Évolution du nombre de dossiers examinés en comité technique

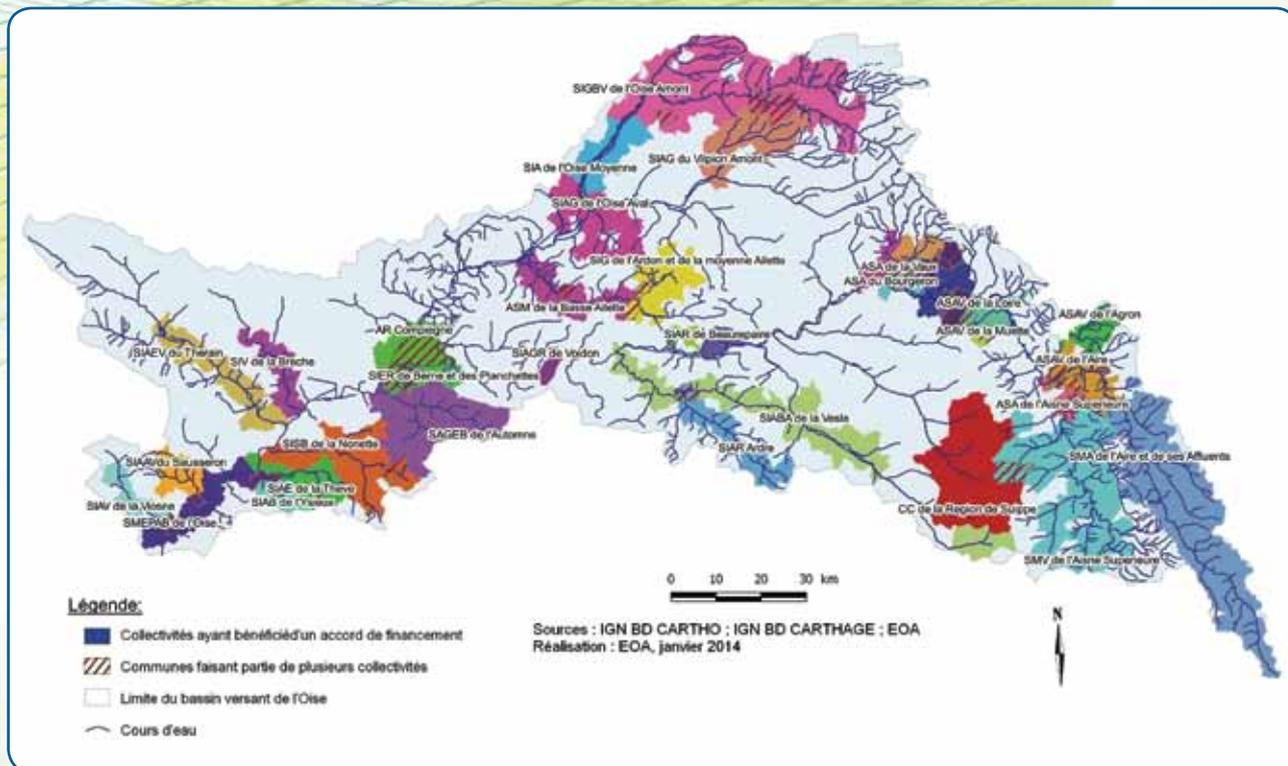
	Nombre de dossiers examinés en comités techniques			
	Restauration	Entretien	Inondation	TOTAL
2011	43	29	8	80
2012	31	30	0	61
2013	32	29	3	64

En 2013, le montant global des subventions attribuées par l'Entente Oise-Aisne et le Conseil général de l'Aisne pour les opérations d'entretien et de restauration a fortement diminué par rapport à 2012 : 37 collectivités ont bénéficié d'aides pour la réalisation de leurs travaux, soit 50 dossiers subventionnés. De nombreux dossiers ont reçu des avis favorables avec réserve en Comité technique et sont actuellement en attente de complément. Une fois les éléments demandés reçus, ces dossiers passeront au Conseil d'administration afin que l'aide leur soit attribuée.

### Évolution de la répartition financière des décisions d'aides pour les dossiers d'entretien et de restauration.

	Montant des subventions attribuées			Nb de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente
	Entente Oise-Aisne	Conseil général de l'Aisne	TOTAL		
2011	493 220 €	140 177 €	633 397	49	2 098 852 €
2012	1 046 345 €	195 748 €	1 242 093 €	70	4 741 210 €
2013	666 572 €	94 704 €	761 276 €	50	2 712 070 €

## Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2013

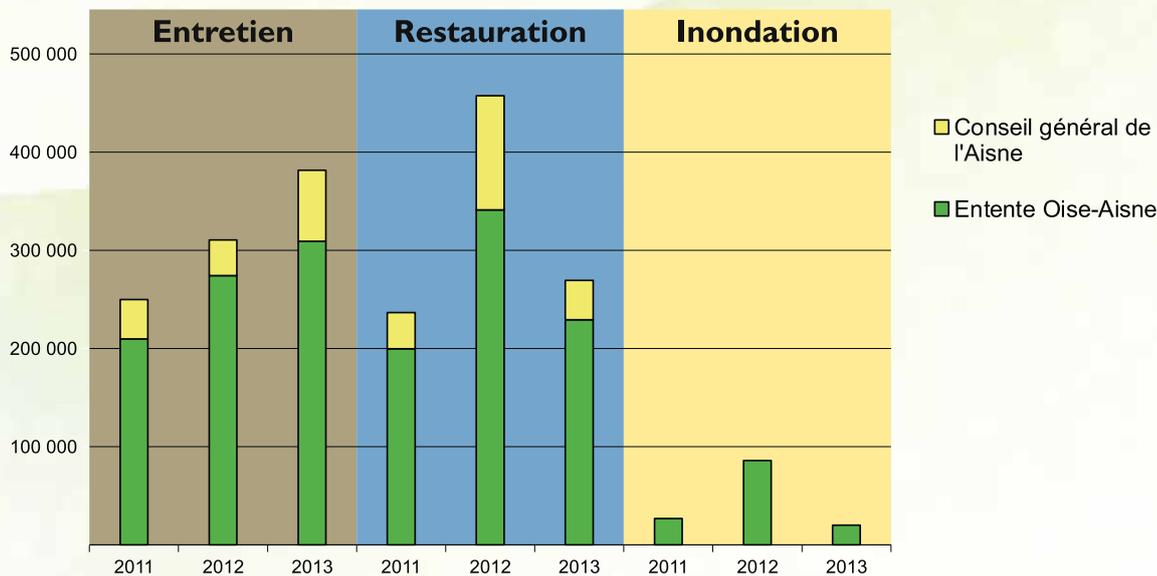


La liste des projets subventionnés et des collectivités est jointe en annexe.

Concernant l'évolution des **décaissements**, plusieurs tendances sont à noter :

- les décaissements pour travaux d'entretien ont augmenté : un dossier significatif a été soldé (Syndicat mixte des Berges de l'Oise pour la campagne n°7 de travaux d'entretien) et un autre a reçu un acompte important (Syndicat de la Serre aval pour la tranche n°3 de son programme d'entretien) ;
- les décaissements pour des travaux de restauration ont nettement diminué, la plupart des opérations engagées étant en cours ;
- les décaissements pour des travaux de lutte contre les inondations ont également diminué, car la plupart des opérations engagées sont en cours.

## Évolution des décaissements par année, tous programmes confondus



Depuis le début de l'année 2013, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a lancé son X<sup>e</sup> programme et peut intervenir jusqu'à 80% sur les opérations de restauration de cours d'eau. L'Entente, qui souhaite garder sa visibilité auprès des collectivités, a revu sa participation à hauteur de 10% au lieu de 25%. S'agissant de la participation du Conseil général de l'Aisne, elle a également été revue à la baisse, soit 10% au lieu de 15%, l'Agence complétant jusqu'à 80%.



Exemple de restauration réalisée par le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Arré sur la commune de Saint-Just-en-Chaussée.

À l'identique, l'Agence peut financer à hauteur de 100% les opérations d'effacements d'ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 au sens de l'article L.214-I du Code de l'Environnement. L'Entente ne participera donc pas au financement de ces opérations.

Pour ces raisons, les décaissements des travaux de restauration devraient progressivement diminuer dans les années à venir.

## ● Le programme d'études et de travaux sur les rivières domaniales non navigables

L'Entente Oise-Aisne, en tant que maître d'ouvrage, effectue des travaux en rivières domaniales non navigables, entre Beautour (02) et le Plessis-Brion (60) pour l'Oise et de Mouron (08) à Vailly-sur-Aisne (02), pour l'Aisne.

### Localisation des travaux



Elaborée par les services de l'Entente Oise-Aisne, sur la base de l'étude du groupement JOURNEL-SPMC-CARICAIE, la programmation 2013 de travaux en rivières domaniales non navigables comporte quatre types de travaux :

### ● Enlèvement des encombres préjudiciables aux zones urbaines

Après une phase de consultation de prestataires, la campagne 2013 d'enlèvement des embâcles a été attribuée dans les départements des Ardennes et de l'Oise par l'entreprise « M.P.F. », de Biermes (08).



Enlèvement d'encombres avant/après sur la commune de Montmacq.

o **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :**

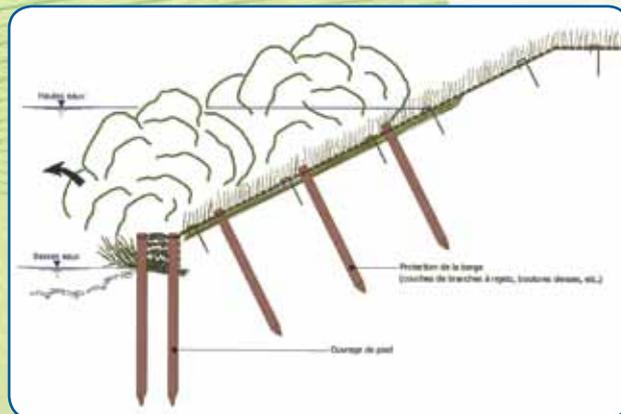
**- Les renouées asiatiques :**

La méthode de lutte retenue par l'Entente Oise-Aisne se décline en trois étapes :

1) Pendant deux ans, la plante, haute de 10 à 80 cm, est fauchée au moins sept fois par an, d'avril à octobre, afin de la forcer à puiser dans ses réserves souterraines.

2) Les berges sont ensuite reboisées avec des essences autochtones (arbustes et arbres) afin de recréer un milieu naturel fermé et stable. L'ombrage étant défavorable au développement des renouées, cette méthode permet la limitation, voire l'élimination, des plantes exotiques envahissantes.

3) Suivent trois années de surveillance de la végétation indésirable.



Techniques végétales associées : Double rangée de pieux avec fascine de saule vivant et lit de branches à rejet (Source : La Documentation française, le génie végétal, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire).



La campagne de fauche (étape 1) a été réalisée sur les communes de Falaise, Vouziers, Attigny, Sault-Lès-Rethel, Rethel, Château-Porcien et Herpy-L'Arlésienne dans les Ardennes ; Chavonne dans le département de l'Aisne et de Pontoise-Lès-Noyon, Noyon, Varesnes, Montmacq et Longueil-Annel dans le département de l'Oise par l'entreprise « Environnement Services », ce qui représente une surface totale de 5 200 m<sup>2</sup> de renouée asiatique.

Arrachage manuel de la renouée asiatique à Noyon.

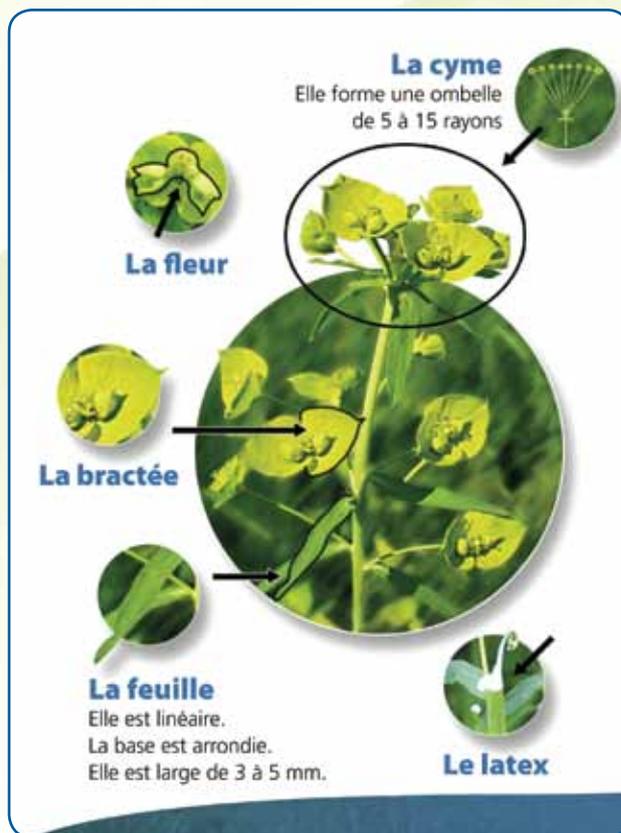
**- L'euphorbe fausse-baguettes :**

Suite aux tests effectués en 2012 sur l'euphorbe fausse-baguettes, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, un cahier des charges a été constitué et la consultation des entreprises a été lancée afin d'éradiquer cette plante qui se développe sur la rivière Oise entre Brétigny et le Plessis-Brion.

Le marché, comprenant deux lots d'éradication, a été attribué respectivement à l'entreprise « Art & Paysage » et à la SARL Musial.

Le commencement des travaux, initialement prévu le 4 novembre 2013, a été reporté à l'année 2014 en raison des conditions climatiques défavorables.

Euphorbe fausse-baguettes (source : Entente Oise-Aisne, stopper l'euphorie de l'euphorbe fausse-baguettes, 2013)



#### o Reconstitution d'une ripisylve de qualité :

La présence de plantations de peupliers gêne le développement des différents strates d'une ripisylve naturelle et équilibrée. Un entretien lacunaire ou abusif de ces peupleraies conduit à un boisement artificiel vieillissant et épars. La régénération spontanée des boisements naturels s'en trouve ainsi perturbée.

La restauration de la ripisylve avec des essences ayant un réseau racinaire adapté permettra de consolider la stabilité des berges et la constitution d'un nouvel habitat pour les espèces piscicoles.

La campagne de restauration d'une ripisylve de qualité a été réalisée sur les communes de Cys-La-Commune et Presles-et-Boves dans le département de l'Aisne et de Baboeuf dans le département de l'Oise par l'entreprise « Chantiers du Barrois », ce qui représente un linéaire de ripisylve restaurée de 450 m.



Entretien 2013 des plantations de 2012, sur Vailly-sur-Aisne.

#### o Restauration de la continuité écologique et sédimentaire :

Les barrages, écluses, seuils, moulins, recensés sur l'Aisne et l'Oise domaniales non navigables induisent une fragmentation des écosystèmes aquatiques qui constitue, très souvent, un facteur de risque de non atteinte du bon état qu'impose la Directive cadre sur l'eau.

Afin d'atteindre ces **objectifs de bon état écologique**, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) réaffirme la **nécessité de restaurer les continuités écologiques** en révisant les classements des cours d'eau, ce qui concerne de nombreux exploitants ou propriétaires d'ouvrages. Les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables ont été classées en **liste 1** (les rivières à préserver) et en **liste 2** (les rivières à restaurer) afin de rendre à ces cours d'eau leur richesse et leur dynamique.

L'**Entente Oise-Aisne**, opérateur sur ces rivières, a confié au bureau d'étude Egis Eau la mission d'étudier la restauration écologique et sédimentaire au niveau des **barrages d'Arkema** à Chauny et d'**Everbal** à Evergnicourt.

Pour chaque ouvrage, une réunion de présentation des différents scénarii envisageables au droit de chaque ouvrage a été organisée fin juin. À l'issue de celles-ci, les directeurs de ces deux entreprises ont souhaité disposer de quelques mois de réflexion avant de choisir l'un des scénarii proposés pour leur ouvrage.

Néanmoins, le site d'Arkema à Chauny semble être voué à la fermeture et le dérasement du barrage pourrait être envisagé. VNF a été contacté pour connaître les conditions qui permettraient d'y parvenir tout en conservant l'usage d'alimentation du canal.



Barrage d'Everbal à Evergnicourt.

## Répartition financière des travaux sur le DNN

Restauration de la continuité écologique et sédimentaire 11,62%

Enlèvement d'embâcles 6,53%

Reconstitution d'une ripisylve de qualité 28,32%

Entretien des plantations 4,49%

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes 49,05%



## ● Les contrats globaux

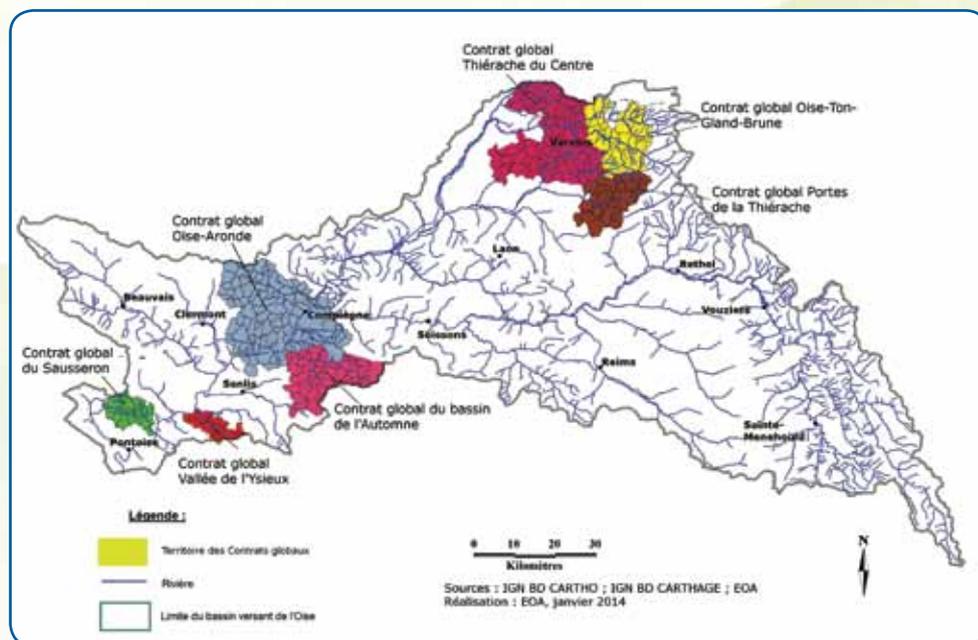
Engagement des acteurs dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels, le Contrat global est signé par l'Agence de l'eau, l'Entente et des collectivités. Il permet à la structure porteuse de bénéficier, entre autre, d'une aide de l'Agence de l'eau à sa cellule d'animation. Il n'engage, toutefois, pas l'Entente à verser des aides.

Actuellement, l'Entente est signataire de **7 contrats globaux sur le bassin de l'Oise**. Une partie des travaux de restauration des rus forestiers de la forêt de Compiègne, inscrit au Contrat global Oise-Aronde, a débuté cette année. Ainsi, l'ONF a réalisé plusieurs frayères et zones humides, ainsi que des diversifications d'écoulement sur le ru des Planchettes. Le Syndicat intercommunal des rus de Berne et des Planchettes et la Fédération de pêche devraient poursuivre les travaux prévus dans le plan de gestion en 2014.

En octobre 2013, le syndicat intercommunal d'aménagement de l'Ysieux a également lancé les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention sur le ru de Fréval pour lutter contre les inondations à Viarmes. L'étude et les travaux sont inscrits au contrat global du bassin de l'Ysieux. L'Entente est co-financier de cette opération.

Il n'y a pas eu de nouveau contrat global approuvé en 2013.

## Contrats dont l'Entente est signataire en 2013



## La préservation du patrimoine environnemental

### ● La gestion de la réserve de l'Ois'eau

La réserve écologique de l'Ois'eau, inaugurée fin 2009, s'inscrit dans un contexte de **réaménagement environnemental** initié dans le cadre d'un programme d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie (60). La réserve écologique est listée comme site exceptionnel pour l'accueil des oiseaux migrateurs.

**Différents travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés** en déclinaison du **plan de gestion** élaboré par le bureau d'études Artémia Environnement :

- l'entretien de la ripisylve avec la création de trouées sur les berges ;
- la lutte contre la fermeture du milieu avec le nettoyage des zones humides (fauche des ligneux, dessouchages, etc.) ;
- l'entretien des îlots avec la coupe et l'arrachage des rejets de ligneux afin de favoriser la nidification de l'avifaune, etc. ;
- la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, avec la fauche bi-annuelle des asters lancéolés.

Suite à de nombreuses dégradations, certaines clôtures de la réserve ont dû également être reprises.

Cette année, de nouveaux nichoirs ont été mis en place en collaboration avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) afin d'offrir des habitats à l'avifaune.



Aménagements sur la réserve de l'Ois'eau.



Séance d'animation sur la réserve de l'Ois'eau.

### Les actions pédagogiques sur la réserve

Afin d'améliorer la connaissance de cette réserve, de sensibiliser à sa préservation et de diminuer les dégradations toujours trop nombreuses (pêche, chasse et braconnage, quads et autres engins motorisés, camping sauvage et observatoires brûlés...), l'Entente Oise-Aisne, en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, diversifie les animations, multiplie les visites et valorise ainsi le site. En 2013, ce sont 88 élèves qui ont ainsi participé à des animations sur différents thèmes (le cycle de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques, la découverte des oiseaux d'eau, etc.).

## ● **La zone humide de Verberie**

À Verberie, la zone humide a été réalisée par l'Entente Oise-Aisne dans l'objectif de **pallier le manque de zones de reproduction des brochets**. Mesure compensatoire, elle bénéficie d'un suivi réalisé en collaboration avec l'ONEMA et la Fédération de pêche de l'Oise. Des pêches sont ainsi réalisées lors de chaque vidange et ce suivi a montré qu'elle n'était pas fonctionnelle. Elle reste, cependant, une zone humide attrayante pour les oiseaux et les batraciens.

Pêche réalisée lors de la vidange le 21 mai 2013.



Au cours de la réunion du 6 juin 2013 entre l'Entente Oise-Aisne et la DRIEE Ile-de-France, **deux projets de frayères ont été évoqués** : l'un dans une annexe de l'Oise à Pont-Sainte-Maxence et l'autre dans les anciens méandres de l'Automne à Verberie. Des analyses de l'eau et de sédiments réalisées sur le site de Verberie par le bureau d'études Aspect Environnement ont révélé de fortes concentrations en matières azotées et phosphorées dans l'eau ainsi qu'une pollution de l'eau et des sédiments par le zinc. Or, cet élément est toxique pour les poissons notamment aux premiers stades de leur vie, ce qui retire tout intérêt au site.

Ces mêmes analyses ont également été réalisées dans l'annexe de l'Oise à Pont-Sainte-Maxence. Elles ne montrent aucune altération particulière pouvant porter préjudice à la potentialité biologique du milieu. Les conditions sont donc compatibles avec le frai des poissons.

Suite à ces résultats, la DRIEE Ile-de-France, l'ONEMA, VNF et la Fédération de pêche de l'Oise ont donné un accord de principe pour **réaliser une frayère sur cette annexe située sur la commune de Pont-Sainte-Maxence**.

## ● **L'animation Natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise**

L'Entente Oise-Aisne était porteuse de l'animation du DOCOB de la Moyenne Vallée de l'Oise, espace de préservation de la biodiversité.

Elle conduisait depuis septembre 2010 la mise en œuvre du DOCOB, texte fondamental qui édicte les orientations de gestion, en faisant appel à une structure animatrice, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie. La durée de son mandat était de trois ans. À ce titre, elle organisait les réunions du comité de pilotage, assurait le suivi et l'accompagnement du programme d'animation (administratif et technique), mettait en œuvre la politique de concertation et de communication.

Monsieur Jean-Michel MACHU, président du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval, était le président du Comité de pilotage.

En 2013, le **mandat de l'Entente Oise-Aisne** étant **arrivé à terme**, le Comité de pilotage, en l'absence de candidat, a confié aux services de l'Etat la gestion du site à compter du 3 septembre 2013.

Ce dernier Comité de pilotage a permis de réaliser un bilan annuel et triennal de la mise en œuvre des documents d'objectifs du site Natura 2000, ainsi que de l'animation technique et scientifique réalisée par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie dans le cadre de son marché.

Une seconde lettre d'information et une plaquette sur l'Euphorbe fausse-baguette ont été finalisées et diffusées avant la fin du mandat.



COPIL à Noyon, septembre 2013.



Animation scolaire - école de Pontoise-lès-Noyon.

### Les journées d'animation Natura 2000

Six demi-journées de sensibilisation pédagogique sur la thématique de la faune et de la flore aquatiques ont été organisées avec le regroupement scolaire de Pontoise-lès-Noyon – Varesnes – Morlincourt pendant l'année scolaire 2012-2013.

Environ 150 élèves, ainsi que les accompagnateurs (soit une trentaine de personnes) ont pu explorer les prairies inondables de la moyenne vallée de l'Oise, leurs richesses et leur utilité. Ces demi-journées ont donc été l'occasion de découvrir les tritons, la faune benthique et la flore spécifique des milieux aquatiques et humides.

## La sensibilisation du grand public

### ● Le programme de pose de repères de crue

La pose de repères de crues est une **obligation prévue par la loi du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Plus qu'une symbolique des crues passées, c'est la prise de conscience du risque et le devoir de mémoire que le repère cherche à entretenir.

En 2006, l'Entente a lancé **son programme de pose de repères de crues**. Sur candidature de la commune, elle mène une étude afin de déterminer à quels niveaux les repères doivent être posés. Dès validation de ces niveaux par les services de l'Etat, la pose du repère fourni gracieusement par l'Entente est programmée. La commune est chargée de la construction éventuelle du support, de la pose du repère et de son entretien.

En 2013, les repères de crues des communes de Neuville-sur-Oise (95), Chauny (02), Mériel (95) (deux repères) et Champagne-sur-Oise (95) ont été posés, ce qui amène à **22 le nombre de communes pourvues d'un repère**, comme le précise le tableau ci-après.

Département	Pose effective	Pose impossible	Pose en attente	Dossier en cours d'instruction
Aisne	7	10	0	3
Ardennes	0	1	0	2
Marne	0	0	0	0
Meuse	1	0	0	1
Oise	7	2	2	6
Val d'Oise	7	0	3	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>13</b>



Repère de crue de Champagne-sur-Oise.

## ● La communication institutionnelle

Afin de sensibiliser le public aux risques d'inondation, l'Entente Oise-Aisne propose plusieurs outils de communication, dont l'**exposition itinérante « des rivières et des hommes »**. Mise à la disposition de la Direction départementale des territoires du Val d'Oise courant décembre, elle a été exposée durant trois semaines dans les locaux de la Préfecture du Val d'Oise.

Exposition itinérante dans les locaux de la Préfecture du Val d'Oise.



La **série de kakémonos**, que l'Entente a complétée l'an passé, a pu également être mise à disposition à quatre reprises pour des manifestations organisées par des associations, syndicats et SAGE.

En 2013, plusieurs nouveaux supports de communication ont vu le jour et ont été diffusés:

- une lettre d'information dédiée à la Directive inondation,
- une plaquette d'information sur l'euphorbe fausse-baguette,
- une seconde lettre d'information Natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise,
- le rapport d'activité 2012.

Les actualités du site Internet de l'Entente ont été renouvelées selon les besoins. Le site a fait l'objet d'une migration technologique, empêchant pendant plus de trois mois toutes modifications et insertions de nouveaux textes. De nouveaux sous-menus, avec leurs contenus, ont été ajoutés et l'accès à la documentation et au réseau de mesures facilité.

L'Entente s'est doté d'un QR code qui figure dorénavant sur toutes ses publications.



2013 a été l'année de la commémoration des vingt ans de la crue de 1993 afin de rappeler l'omniprésence du risque et la nécessité de maintenir éveillée la conscience du risque.



Accueil des randonneurs par M. SEIMBILLE, à Pontoise, le 14 juillet 2013.

Dès juillet 2013, l'Entente Oise-Aisne a lancé un programme d'actions de sensibilisation du grand public et des scolaires, toujours en cours, qui se décline de la façon suivante :

1) L'accompagnement médiatique de la **marche de la vallée de l'Oise** : depuis plusieurs décennies, une randonnée annuelle, organisée par l'office de tourisme de Verneuil-en-Halatte, remonte la vallée de l'Oise, de Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à Chimay, du 14 au 21 juillet.

L'Entente Oise-Aisne s'est associée à l'organisation de cette randonnée qui passe :

- à proximité de ses aménagements de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy,
- à proximité de territoires à risque important d'inondation (TRI) et pour lesquels l'Entente œuvre afin de réduire le risque.

Le partenariat que l'Entente Oise-Aisne a développé avec l'office de tourisme de Verneuil-en-Halatte a permis ainsi de valoriser les objectifs de chacun des partenaires.



Les clichés primés du concours photos.

2) **L'insertion d'articles à portée informative** dans sept journaux de communautés de communes et d'agglomération identifiées en TRI (Territoire à risque important d'inondation).

3) **Le lancement d'un concours-photos sur la crue de 1993** : au début de l'automne, l'Entente Oise-Aisne a lancé ce concours afin de collecter des photos pour enrichir la mémoire collective du risque. **29 candidats nous ont fait parvenir 238 photos**. Un livre-photos, à paraître en 2014, viendra conclure cette action.

4) **Le lancement d'un appel à projets auprès des collèges et lycées** : lancé mi-octobre, il a pour objectifs la sensibilisation des collégiens et lycéens aux risques d'inondation par l'analyse rétroactive de la crue de décembre 1993 et la valorisation par la suite les productions collectives auprès du grand public. L'Entente Oise-Aisne a retenu 3 projets, en décembre 2013, qu'elle soutiendra financièrement à hauteur de 2 000 € par projet en 2014.

Les médias locaux ont relayé l'information : plus de 20 journaux ou sites internet ont assuré la promotion de ces événements et France 3 Picardie y a consacré deux reportages. Une page dédiée à cette commémoration a été créée sur le site internet de l'Entente.

# Les **finances** de l'établissement



## Le compte administratif

En 2013, l'actualisation des participations statutaires a permis d'alimenter le fonds commun à hauteur de 2 189 984 €.

### ● Section de fonctionnement

Les dépenses liées à l'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie sont conformes aux prévisions.

Les dépenses du site de Proisy sont supérieures aux estimations initiales : l'enlèvement de sédiments compactés sous le clapet de l'ouvrage a contraint l'Entente à faire appel à des plongeurs pour le nettoyer.

Les dépenses et les recettes liées à l'animation du DOCOB Natura 2000 sur la moyenne vallée de l'Oise sont conformes aux demandes de subventions.

Les dépenses liées au fonctionnement des services restent globalement conformes aux prévisions du budget primitif 2013.

80% des crédits budgétaires inscrits pour les aides à destination des collectivités ont été consommés.

### ● Section d'investissement

En 2013 l'Entente a réalisé un programme de travaux sur les rivières domaniales non navigables assez complet.

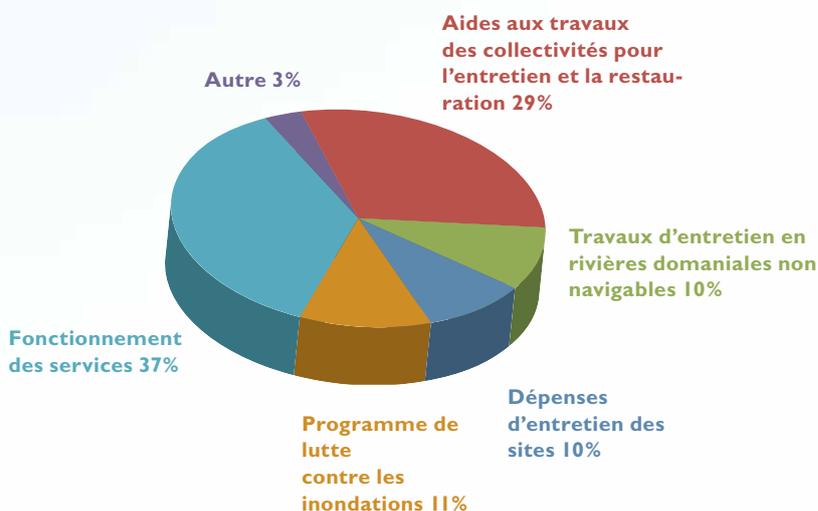
Plusieurs typologies d'actions ont été réalisées :

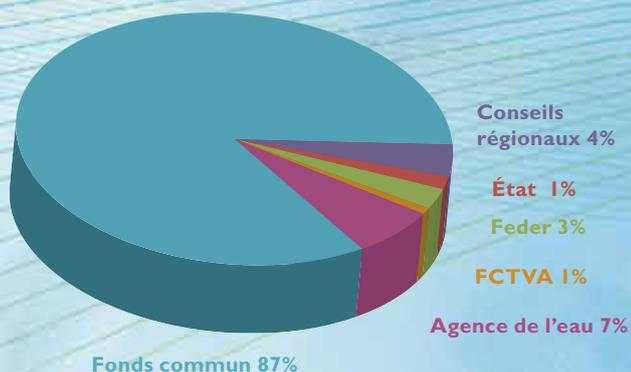
1. Enlèvement d'encombres
2. Abattage préventif
3. Lutte contre les espèces exotiques invasives
4. Restauration de zones humides
5. Restauration de la continuité écologique et sédimentaire
6. Reconstitution de ripisylve de qualité

L'année 2013 aura été une année de faibles décaissements sur le programme interrégional de lutte contre les inondations. Il s'agit principalement de la continuité des études sur les futurs sites. Les premières études de sol du site de Vic-sur-Aisne ont été réalisées et concluantes. Dans la perspective de réaliser un aménagement d'écrêtement des crues par pompage, des premiers crédits ont été inscrits afin que l'Entente Oise-Aisne soit en mesure d'acquérir une partie des bassins en fonction de l'évolution des négociations.

### ● Dépenses et recettes en 2013

Dépenses en 2013	
Aides aux travaux des collectivités pour l'entretien et la restauration	722 500 €
Travaux d'entretien en rivières domaniales non navigables	236 000 €
Dépenses d'entretien des sites	235 000 €
Programme de lutte contre les inondations	276 000 €
Fonctionnement des services	900 000 €
Autres	75 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 444 800 €</b>





Recettes en 2013	
FCTVA	30 000 €
Agence de l'eau	176 925 €
Fonds commun	2 291 155 €
Conseils régionaux	116 023 €
Etat	39 868 €
Feder	74 438 €
Autres	69 521 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 797 930 €</b>

## Le budget primitif 2014

Lors de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2013, le budget primitif 2014 a été voté à l'unanimité.

La préparation et la conception du budget primitif 2014 ont été effectuées, comme les années passées, en prenant largement en compte les incertitudes financières et économiques des départements membres de l'Entente. De plus, le niveau des prévisions d'investissement de l'exercice 2014 ne nécessite pas de mobiliser la totalité des participations statutaires. La conjonction de ces deux facteurs a incité le Président de l'Entente à proposer à nos administrateurs la diminution de 5% des participations statutaires par rapport à celles de l'année 2013 et de maintenir, sauf exception, ce niveau sur la période 2014-2020.

Dans cet esprit, l'Entente s'efforcera de maîtriser le plus possible l'évolution de ses frais de fonctionnement.

L'Entente procède à l'entretien de ses aires d'écrêttements (Longueil-Sainte-Marie et Proisy). Plusieurs marchés d'entretien ont été passés avec des entreprises spécialisées. Grâce à l'expérience des années antérieures, les prévisions des coûts d'entretien ont été affinées.

L'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie consiste à faucher les digues (environ 6 000 m), entretenir les 32 buses et les 8 vannes. Pour l'ensemble de ces actions, 139 150 € sont prévus.

Sur le site de Proisy, l'entretien consiste à faucher la digue (1 000 m) et assurer l'entretien électrique et mécanique de l'ouvrage. Un entretien approfondi des vérins est prévu et celui-ci devra être effectué tous les cinq ans. 131 350 € ont été budgétisés.

Ce coût, incompressible car nécessaire pour le bon fonctionnement des ouvrages, est supporté par l'Entente et les communes bénéficiaires des aménagements selon une répartition fixée dans les différents DUP-DIG. Les quotes-parts communales sont perçues par l'Entente avec un décalage d'un an afin de permettre aux communes d'intégrer cette dépense nouvelle dans leurs budgets.

L'Entente continue sa politique de subventions aux syndicats de rivières en inscrivant 450 000 € de crédits qui seront très probablement augmentés lors du vote du budget supplémentaire.

Pour améliorer ses connaissances en hydrologie, l'Entente continue d'installer des sondes et/ou des pluviomètres sur le bassin.

Le programme de réduction de la vulnérabilité se poursuit. Quelques particuliers se sont engagés dans des travaux préconisés dans les diagnostics et une inscription de 10 000 € de crédit de paiements y sera affectée. Pour réaliser d'autres diagnostics et commencer ceux prévus dans le cadre du PAPI Verse, une inscription de 30 000 € est prévue. Le financement de chaque diagnostic et des éventuels travaux seront partagés entre la commune, le particulier et l'Entente.

La déclinaison du nouveau programme de travaux en rivières domaniales non navigables (DNN) nécessite un nombre important d'autorisations de plusieurs sortes (conventions d'intervention, autorisations Loi sur l'eau, notices d'incidences Natura 2000). En effet, ce programme est largement orienté sur les problématiques environnementales (lutte contre les espèces invasives, reconstitution de ripisylve, frayères...) parfois peu connues qui nécessitent un travail de recherche.

La technique choisie pour lutter contre la renouée du Japon consiste à faucher cette plante sept fois par an pendant trois ans. Enfin, il convient de planter des espèces autochtones afin de l'étouffer définitivement. Pour cette action, les crédits ont été augmentés à 731 000 €.

Comme évoqué plus haut, peu de travaux d'investissement sont prévus en 2014.

Le budget primitif 2014 s'établit ainsi à 4 444 794 € (tant en dépenses qu'en recettes).

DEPENSES	
Fonctionnement des services	897 716 €
Fonctionnement et entretien des aménagements	287 000 €
Aides aux collectivités territoriales	450 000 €
Programme de réduction de la vulnérabilité	10 000 €
Autofinancement	958 125 €
Divers	277 953 €
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables	731 000 €
Programme interrégional de lutte contre les inondations	785 000 €
Travaux d'aménagement de la réserve écologique	20 000 €
Travaux d'aménagement (siège des services et acquisition matériel de transport et de bureau)	28 000 €

RECETTES	
Agence de l'eau Seine - Normandie	733 104 €
Etat	133 100 €
Conseils régionaux	111 434 €
Entente (départements membres)	2 326 931 €
Communes	148 400 €
Divers	3 700 €
FCTVA	30 000 €
Autofinancement	958 125 €

# Annexes



## Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne

Membres titulaires	Cantons	Membres suppléants	Cantons
--------------------	---------	--------------------	---------

DEPARTEMENT DE L'AISNE			
Daniel CUVELIER	Guise	Daniel COUNOT	Anizy-le-Château
Frédéric MARTIN	Moy de l'Aisne	Yves DAUDIGNY	Marle
Frédéric MATHIEU	La Fère	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Thierry LEFEVRE	Vermand
Annick VENET	Vailly-sur-Aisne	Bernard RONSIN	Crécy sur Serre

DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Dominique ARNOULD	Grandpré	Thierry DION	Château-Porcien
Noël BOURGEOIS	Attigny	Elisabeth FAILLE	Signy-l'Abbaye
Guy CAMUS	Chaumont-Porcien	Mireille GATINOIS	Asfeld
Thierry DEGLAIRE	Monthois	Marc LAMENIE	Tourteron
Dominique GUERIN	Machault	Pierre VERNEL	Buzancy

DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Olivier AIMONT	Sainte-Menehould	Hubert ARROUART	Marson
Jean MARX	Cormontreuil	Sabrina GHALLAL	Reims IV
Pascal PERROT	Vertus	Thierry MOUTON	Vitry-Ouest
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Pierre PINON	Fismes
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Stéphane RUMMEL	Reims X

DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Jean-Louis CANOVA	Ancerville	Denis CORDONNIER	Montfaucon
J.-François LAMORLETTE	Varennes-en-Argonne	Serge NAHANT	Souilly
Dominique MARECHAL	Seuil d'Argonne	Christian NAMY	Pierrefite sur Aire
Christian PONSIGNON	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny sur Meuse
Olivier POUTRIEUX	Vaubécourt	Jean-Claude SALZIGER	Vavincourt

DEPARTEMENT DE L'OISE			
Hélène BALITOUT	Ribécourt-Dreslincourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Thibaut DELAVENNE	Guiscard	Thierry FRAU	Lassigny
Eric De VALROGER	Compiègne Nord	Patrice MARCHAND	Chantilly
Alain LETELLIER	Méru	Charles POUPLIN	Estrées-Saint-Denis

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Jean-Pierre BEQUET	Vallée du Sausseron	Arnaud BAZIN	Beaumont sur Oise
Daniel DESSE	Viarmes	Patrick DECOLIN	Luzarches
Roland GUICHARD	L'Isle Adam	Antoine BONNEVAL	Cergy Sud
Andrée SALGUES	Saint Ouen l'Aumône	Nelly LEON	Herblay
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord

## Les représentations extérieures

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>AFEPTB</b>	
M. SEIMBILLE Gérard (95)	M. DESSE Daniel (95)
M. LETELLIER Alain (60)	M. CARVALHO Patrice (60)
<b>COMITE TRAMEVERTE ET BLEUE de Picardie</b>	
M. DELAVENNE Thibaut (60)	M. DEGUISE Patrick (60)
<b>CEPRI</b>	
M. THOMAS Jean-Jacques (02)	M. DESSE Daniel (95)
<b>SAGE Aisne Vesle Suipe</b>	
M. GUERIN Dominique (08)	
<b>SAGE Oise Aronde</b>	
M. DEVALROGER Eric (60)	
<b>SAGE Automne</b>	
M. DEVALROGER Eric (60)	
<b>SAGE Nonette</b>	
M. DELAVENNE Thibault (60)	

## Faits marquants et événements 2013

### Janvier

**mardi 15** : DIRECTIVE INONDATION : Participation au groupe de travail « Maîtrise d'ouvrage » de la Stratégie nationale de la gestion du risque inondation

**mercredi 16** : PAPI VERSE : Réunion des financeurs à la DREAL Picardie (Amiens)

**jeudi 17** : Réunion des directeurs d'EPTB à l'AFEPTB (Paris)

**mardi 22** : Réunion du réseau PAPI du CEPRI (Paris)

**mercredi 30** : PAPI VERSE : passage en Commission Mixte Inondation

**jeudi 31** : DIRECTIVE INONDATION : Participation au groupe de travail « Economie et risque de la Stratégie nationale de la gestion du risque inondation »

### Février

**mercredi 6** : SITE DE PROISY : Début des travaux du local « astreinte »

**vendredi 15** : PAPI VERSE : conférence de presse à Guiscard

**mercredi 20** : PAPI Verse : réunion sur le dispositif de lutte contre le ruissellement (haies) à la Chambre d'agriculture de l'Oise à Beauvais

**jeudi 21** : PROJET MONTIGNY-SOUS-MARLE : rencontre de M. Pujo, directeur de Bayer

**vendredi 22** : PAPI Verse : réunion AMO pour le projet de réouverture de la Verse sur Guiscard



**mardi 26** : Groupe de travail prospective 2014-2020

**mercredi 27** : COPIL Actualisation de l'hydrologie du bassin de l'Oise (Laon)

### Mars

**vendredi 1<sup>er</sup>** : PAPI Verse : rencontre avec le maire de Berlancourt

**mardi 5** : PROJET SAINT-MICHEL : réunion seuil Pasteur à Hirson



**jeudi 7** : SITE DE PROISY : Animation scolaire (collège de La Fère)

PAPI Verse : rencontre du maire de Beaugies-sous-Bois

Participation au groupe de travail Inondation de l'AFEPTB

**vendredi 8** : PAPI Verse : réunion sur le dispositif de lutte contre le ruissellement avec la profession agricole, la Chambre d'agriculture de l'Oise et le Conseil général de l'Oise à Guiscard



**vendredi 15** : Participation au forum de l'eau à Saint-Sauveur

**Lundi 18** : Réunion DDT 60 pour PPRi Compiègnais

**mardi 29** : Comité technique à l'Agence de l'Eau

**jeudi 28** : PROJET MONTIGNY-SOUS-MARLE :  
réunion publique

## Avril

.....

**Lundi 8** : NATURA 2000 MVO : Animation scolaire  
(école de Morlincourt)

**jeudi 11** : NATURA 2000 MVO : Animation scolaire  
(école de Varesnes)

**vendredi 12** : NATURA 2000 MVO : Animation  
scolaire (école de Pontoise-lès-Noyon)

Réunion sur la digue de Varesnes avec les élus (Noyon)

**Lundi 15** : DNN : Début de la campagne de lutte  
contre les Renouées asiatiques (7 fauches annuelles)

**mardi 16** : Réunion du réseau PAPI du CEPRI (Paris)

**mardi 23** : DIRECTIVE INONDATION : comité de  
pilotage du TRI de Chauny



**mercredi 24** : Bureau à Laon

**Mercredi 30** : Digue de Varesnes : réunion en  
préfecture de l'Oise (Beauvais)

## Mai

.....

**Jeudi 2** : Rencontre de la société TEREOS pour  
le projet de bassins écrêteurs sur l'Aisne aval  
(Vic-sur-Aisne)

**vendredi 3** : Comité de pilotage hydrologie à Laon

**lundi 13** : NATURA 2000 : bilan intermédiaire

**mardi 14** : SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE :  
Animation scolaire (Lycée M. Grenet de Compiègne)  
sur la réserve écologique

**jeudi 16** : Présentation des ouvrages de l'Entente à la  
séance technique du CFGI (Paris)

**mardi 21** : DIRECTIVE INONDATION : comité de  
pilotage du TRI de Creil

SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE : Vidange de la  
frayère artificielle à brochets

Visite de la carrière de SOUPIR



**mercredi 22** : Conseil d'administration à Laon

**jeudi 23** : Réunion sur les étangs de Rivecourt avec les  
élus

**vendredi 24** : PAPI Verse : réunion avec la Chambre  
d'agriculture de l'Oise pour convention

**mardi 28** : Comité technique à l'Agence de l'Eau

**mercredi 29** : SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE :  
Animation scolaire (collège de Creil) sur la réserve  
écologique



**vendredi 31** : DIRECTIVE INONDATION : comité de  
pilotage du TRI de Compiègne

## Juin

**lundi 3** : Accueil de l'AFEPTB dans les bureaux de l'Entente



**mardi 4** : Intervention à la journée de formation « risques d'inondation et de coulées de boue », organisée par l'URCPIE de Picardie

Digue de Varesnes : réunion en sous-préfecture de Compiègne

**mercredi 5** : Participation au comité technique Plan Seine

**jeudi 6** : PAPI VERSE : rencontre de la MRN



**mercredi 12** : Participation aux Initiatives Régionales de l'Environnement à Noyon



**jeudi 13** : SITE DE PROISY : Animation scolaire (Lycée G. Gobast d'Hirson)

**vendredi 14** : DIRECTIVE INONDATION : réunion de présentation cartographie TRI - Pays d'Oise et d'Halatte

DIRECTIVE INONDATION : réunion de présentation cartographie TRI - Agglomération de Compiègne

**lundi 17** : Réunion avec la DDT 02 pour le bassin de SOUPIR

**mardi 18** : Participation au colloque « Gouvernance du grand cycle de l'eau »

**mercredi 19** : DIRECTIVE INONDATION : réunion de présentation cartographie TRI - CC des 2 Vallées

**jeudi 20** : SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE : Journée d'exercice

**vendredi 21** : PROJET SAINT-MICHEL : Gestion de la Balsamine de l'Himalaya - espèce exotique envahissante



**lundi 24** : Pose du repère de crue de Neuville-sur-Oise



**mardi 25 :** PAPI VERSE : réunion avec la profession agricole

**mercredi 26 :** DIRECTIVE INONDATION : réunion de présentation cartographie TRI Creil

DIRECTIVE INONDATION : réunion de présentation cartographie CC Plaine d'Estrées

**jeudi 27 :** DNN : Réunion de présentation des différents scénarios pour l'aménagement du barrage d'ARKEMA à Chauny

**vendredi 28 :** SITE DE PROISY : Journée d'exercice

**vendredi 28 :** DNN : Réunion de présentation des différents scénarios pour l'aménagement du barrage d'EVERBAL à Evergnicourt

## Juillet

**jeudi 4 :** Pose du repère de crue de Chauny

**vendredi 5 :** PAPI VERSE : rencontre de l'association Verse 2007

**mercredi 10 juillet :** DIRECTIVE INONDATION : comité de pilotage Stratégie nationale

**dimanche 14 :** COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Accueil de la Marche de la Vallée de l'Oise à Pontoise

**lundi 15 :** Digue de Varesnes : réunion en sous-Préfecture Oise (Compiègne)

**mardi 16 :** DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la CCI de l'Aisne

COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Accueil de la Marche de la Vallée de l'Oise à Verneuil-en-Halatte



**mercredi 17 :** COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Accueil de la Marche de la Vallée de l'Oise à Noyon

**jeudi 18 :** Accueil de l'ONEMA pour visites des sites de Proisy et Longueil-Sainte-Marie

**vendredi 19 :** COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Accueil de la Marche de la Vallée de l'Oise à Guise

**samedi 20 :** SITE DE PROISY : Accueil de la Marche de la Vallée de l'Oise



**samedi 20 :** COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Passage sur France 3 Picardie

## Août

**mardi 13 :** PROJET SAINT-MICHEL : Gestion de la Balsamine de l'Himalaya - espèce exotique envahissante

**mardi 20 :** SITE DE PROISY : Animation scolaire (Collège Montaigne de Saint-Quentin)

**lundi 26 :** SITE DE PROISY : Visite par le syndicat d'Austreberthe

**jeudi 29 :** Réunion Magéo à Paris

## Septembre



**mardi 3** : NATURA 2000 MVO : Comité de Pilotage

DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la CCI de l'Oise

**mercredi 4** : SITE DE PROISY : Visite par Voies navigables d'Halatte

DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la CMA de l'Oise

Comité technique à l'Agence de l'Eau



**jeudi 5** : PROJET D'AIZELLES : Réunion publique

**vendredi 6** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

**lundi 9** : MONTIGNY-SOUS-MARLE : rencontre du maire de Voyenne

**mardi 10** : PROJET PAPI VERSE : Conférence de presse à Guiscard

COMITER des rivières d'Ile-de-France

**jeudi 12** : DIRECTIVE INONDATION : réunion cartographie TRI Creil

DIRECTIVE INONDATION : réunion cartographie TRI Compiègne

**vendredi 13** : MONTIGNY-SOUS-MARLE : rencontre des maires de Nouvion-le-Comte et de Crécy-sur-Serre

**lundi 16** : DIRECTIVE INONDATION : comité territorial Val d'Oise

**mardi 17** : Réunion ouvrages à Signy-l'Abbaye (mairie)

DIRECTIVE INONDATION : réunion cartographie TRI Chauny

Réunion de présentation du PAPI Ile-de-France

**mercredi 18** : Bureau à Laon

**mardi 24** : COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Lancement du concours-photos

**mercredi 25** : DIRECTIVE INONDATION : groupe de travail PGRI culture du risque

**jeudi 26** : Atelier National Vallées d'Oise

## Octobre



**mardi 1<sup>er</sup>** : COMITER Vallées d'Oise spéciale Inondations

Intervention publique pour l'association Nature et Avenir du Saint-Lambert

**mardi 1<sup>er</sup>** : PAPI Verse : réunion de lancement de l'étude sur la réouverture de la Verse (Guiscard) - 1<sup>er</sup> COFIL

**mercredi 2** : Réunion partenaires 2014-2020

**SITE DE PROISY** : visite avec les élus du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont

**jeudi 3** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la CMA et de la CCI du Val d'Oise

**vendredi 4** : PAPI VERSE : rencontre de l'association Verse 2007

**lundi 7** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre de l'Agence de l'Eau

PAPI Verse : réunion étude protections de berges Sempigny Pont l'Eveque (à Sempigny)

**mercredi 9** : Réunion des directeurs d'EPTB à l'AFEPTB (Paris)

**lundi 14** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la SICAE de l'Oise

DNN : Lancement des travaux d'éradication de l'Euphorbe fausse baguette sur l'Oise non navigable

**mercredi 16** : Conseil d'administration à Laon

**jeudi 17** : Visite des stations de pompage des Wateringues

Comité syndical des Berges de l'Oise

**vendredi 18** : DIRECTIVE INONDATION : Comité de pilotage PGRI sur la vulnérabilité

DIRECTIVE INONDATION : rencontre de l'agence d'urbanisme Oise la Vallée

**lundi 21** : SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE : Lancement des travaux de restauration sur la Réserve de l'Ois'eau

**mardi 22** : Réunion du réseau PAPI du CEPRI (Paris)

Pose du repère de crue de Champagne-sur-Oise



**mercredi 23** : SITE DE PROISY : Animation CPIE d'Authies

**jeudi 24** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre de l'OPAC de l'Oise

DIRECTIVE INONDATION : rencontre du SIDPC de l'Oise

Rencontre du préfet de l'Aisne

**mercredi 30** : PROJET D'AIZELLES : Comité de pilotage

DNN : Fin de la campagne de lutte contre les Renouées asiatiques - plantes exotiques envahissantes

Rencontre de la sous-préfète de Vervins

## Novembre

**lundi 4** : DNN : Début des travaux 2013 de restauration d'une ripisylve de qualité par les « Chantiers du Barrois »

DIRECTIVE INONDATION : rencontre de l'ARC

**vendredi 8** : PAPI Verse : réunion MO réouverture Verse (Guiscard)

**mardi 5** : Participation à la Commission départementale des risques majeurs naturels de l'Oise

DIRECTIVE INONDATION : groupe de travail PGRI sur la vulnérabilité

**mardi 12** : PAPI Verse : COPIL réouverture Verse (Guiscard)

DNN : lancement de la campagne d'enlèvement des encombres préjudiciables

Comité technique à l'Agence de l'Eau

**mercredi 13** : PAPI VERSE : Réunion avec les propriétaires concernés par l'aménagement des berges à Sempigny  
Journée de lancement de l'Atelier National à Paris



**jeudi 14/vendredi 15** : Participation au colloque de l'AFPTB

**mardi 19** : Journée de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes sur le SAGE-Aisne Vesles Suippes

DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la CCPOH

**mercredi 20** : Bureau à Laon

**mercredi 27** : SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE : Journée d'exercice

**jeudi 28** : Journée de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes sur le SAGE-Aisne Vesles Suippes

DIRECTIVE INONDATION : groupe de travail PGRI sur l'occupation des sols

DIRECTIVE INONDATION : réunion avec les maires du TRI de Chauny

**vendredi 29** : PAPI Verse : réunion haies avec les Chambres d'agriculture de l'Aisne et de l'Oise

## Décembre

**lundi 2 et mardi 3** : Assises Nationales des Risques Naturels à Bordeaux

**lundi 2** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre des opérateurs de réseaux du Val d'Oise

**mercredi 4** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre de la Maison du CIL

**jeudi 5** : SITE DE PROISY : Journée d'exercice

**vendredi 6** : DIRECTIVE INONDATION : Comité de pilotage TRI Chauny

**lundi 9** : DIRECTIVE INONDATION : rencontre de Oise Habitat

**mardi 10** : DIRECTIVE INONDATION : Comité de pilotage TRI Compiègne

**mercredi 11** : Participation au comité technique du Plan Seine

SITE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE : réunion avec la LPO au sujet de la réserve de l'Ois'eau



**jeudi 12** : Conseil d'administration à Laon

PROJET PAPI VERSE : Réunion publique à Guiscard

**mardi 17** : COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Sélection des candidats lauréats du concours-photos

DIRECTIVE INONDATION : comité de pilotage TRI de Creil

**jeudi 19** : DIRECTIVE INONDATION : comité territorial Val d'Oise

COMMEMORATION DE LA CRUE DE 1993 : Interview France 3 Picardie

**mercredi 25** : Service d'astreinte activé

## Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2013

### Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien de rivières en 2013

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)		Montant des travaux (en €)
				Entente	CG 02	
E13-01	Aisne Supérieure, Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de l'__	51	Programme de travaux d'entretien 2013	19 600		78 400
E13-02	Ardre, Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'__	51	Programme de travaux d'entretien 2014	5 150		20 600
E13-03	Automne, Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de __	60	Travaux d'abattage et gestion d'embâcles exceptionnelles	3 438,50		13 754
E13-04	Beauvais, Commune de __	60	Entretien des rivières de Beauvais - tranche 2	9 405,25		37 621
E13-05	Région de Suippe, Communauté de communes __	51	Programme de travaux d'entretien de la Py, tranche 1 et 2	3 750		15 000
E13-06	Région de Suippe, Communauté de communes __	51	Travaux d'entretien de la Noblette et du Marsenet, tranche 3	9 575		38 300
E13-07	Thève, Syndicat intercommunal interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la __, de la vieille __, de la nouvelle __, du ru St Martin	60	Programme pluriannuel d'entretien de la Thève et de ses affluents tranche 1 - année 2012	17 361,50		69 446
E13-08	Bernes et des Planchettes, Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement des rus de __	60	Programme pluriannuel d'entretien tranche 2 - année 2013	9 796,75		39 187
E13-09	Brèche, Syndicat intercommunal de la vallée de la __	60	Travaux d'entretien de la Brèche et ses affluents - année 2013	18 000		72 000
E13-10	Vaux, ASA de la __	08	Entretien et aménagement de la rivière VAUX 2013	3 558,25		14 233
E13-11	Loire, ASA de la __	08	Entretien et aménagement de la Loire, programme 2013	2 332,25		9 329
E13-12	Nonette, Syndicat interdépartemental du SAGE de la __	60	Programme de travaux estivaux 2013	11 960		47 840
E13-13	Nonette, Syndicat interdépartemental du SAGE de la __	60	Programme de travaux hivernaux 2012-2013 - tranche 3	18 430		73 720
E13-14	Sausseron, Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du __	95	Programme pluriannuel des travaux d'entretien sur le Sausseron et ses affluents 2012	5 152		20 608
E13-15	Thérain, Syndicat intercommunal de la vallée du __	60	Travaux d'entretien tranche 3 - année 2013	20 072		80 290

E13-16	Thève, Syndicat intercommunal interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la __, de la vieille __, de la nouvelle __, du ru St Martin	60	Programme pluriannuel d'entretien de la Thève et de ses affluents tranche 2 - année 2013	17 788,75		71 155
E13-17	Vesle, Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la __	51	Programme pluriannuel d'entretien - année 2013	50 426,50		201 706
E13-18	Ardon et la moyenne Ailette, Syndicat intercommunal de gestion de l'__	02	Programme pluriannuel d'entretien du réseau hydrographique principal - tranche n°4	10 198,50	6119,10	40 794
E13-19	Basse Ailette, Association Syndicale des Marais de la __	02	Programme pluriannuel d'entretien - tranche 4 (année 2013)	11 289,50	6773,70	45 158
E13-20	Beaurepaire, Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de __	02	Entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents, tranche 5	5 376,25	3225,75	21 505
E13-21	Berges de l'Oise, Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des __	95	Travaux de restauration-entretien de la ripisylve des berges de l'Oise campagne 8	30 250		121 000
E13-22	Deux vallée, Syndicat intercommunal de curage des __	02	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 16 (année 2014)	4 882,25	2929,35	19 529
E13-23	Oise amont, Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'__	02	Programme pluriannuel de désembaclement de l'Oise, Thon et Noirrieu - tranche I	9 986,75	5992,05	39 947
E13-24	Oise aval, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'__ et de ses affluents	02	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Oise aval et de ses affluents - tranche n°14	18 657,75	11194,65	74 631
E13-25	Oise moyenne, Syndicat intercommunal d'aménagement de l'__	02	Programme d'entretien de l'Oise et des affluents 2014 (tranche 3)	62 859,25	37715,55	251 437
E13-26	Vilpion, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du bassin versant du __ amont	02	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Vilpion amont et de ses affluents 2014 - tranche n°4	20 376,84	12226,10	81 507,34
E13-27	Voidon, Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru de __ et de ses affluents	02	Entretien du ru de Voidon et des ses affluents, tranche 13, année 2014	4 191,50	2514,90	16 766
TOTAL				403 865,34	88 691,15	1 615 463,34

● **Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et du Conseil général de l'Aisne pour les opérations de restauration de rivières en 2013**

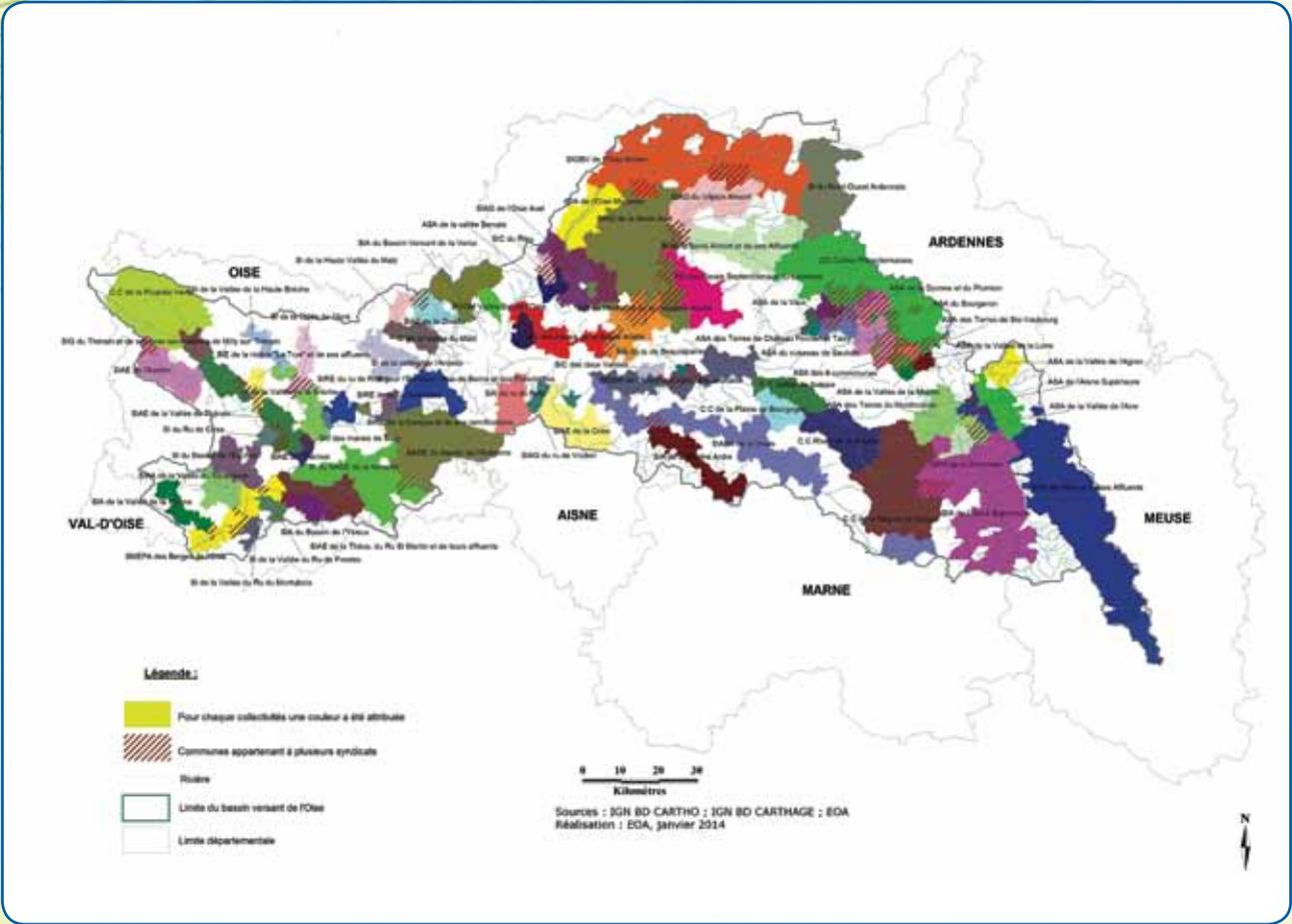
Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)		Montant des travaux (en €)
				Entente	CG 02	
R 13-01	Agron, ASA de la vallée de l'_	08	Restauration du lit mineur et des berges du ruisseau du moulin de Briquenay	7 225,50		28 902
R 13-02	Aisne supérieure, ASA de l'_	08	Entretien de la ripisylve des berges de l'Aisne et restauration de ses annexes hydrauliques	3 970,80		19 854
R 13-03	Aisne Supérieure, Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de l'_	51	Aménagement de la confluence Aisne-Bionne	2 065		8 260
R 13-04	Aisne, Fédération des _ pour la pêche et la protection du milieu aquatique	02	Dérasement de l'ouvrage sur le Noirrieu à Esquéhéries	4 646,40		23 232
R 13-05	Ardennes, Fédération des _ pour la pêche et la protection du milieu aquatique	08	Etude de l'aménagement des ouvrages de la rivière Muire	20 000		100 000
R 13-06	Bourgeron, Association syndicale autorisée du _	08	Entretien et aménagement du ruisseau du Bourgeron 2013	3 432,60		17 163
R 13-07	Dyonne et du Plumion, ASA de la _	08	Restauration et entretien de la Dyonne programme 2013	6 948,80		34 744
R 13-08	Muette, ASA de la _	08	Restauration du lit mineur et des berges du ruisseau de la Muette tranche 2013	1 985,40		9 927
R 13-09	Thève, Syndicat intercommunal interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la _ , de la vieille _ , de la nouvelle _ , du ru St Martin	60	Programme pluriannuel de restauration de la Thève et de ses affluents tranche 1 - année 2012	9 200		36 800
R 13-10	Région de Suipe, Communauté de communes _	51	Etude d'aménagement de l'ouvrage de l'ancienne pisciculture de la Cheppe	5 016,80		25 084
R 13-11	Six communes, ASA des _	08	Travaux de restauration de la Saulces Champenoise programme 2013	13 841,80		69 209
R 13-12	Nonette, Syndicat intercommunal du SAGE de la _	60	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la Nonette dans le secteur de Toutedoive à Gouvieux	18 750		75 000
R 13-13	Aire et ses affluents, Syndicat mixte d'aménagement de l'_	55	Programme pluriannuel de restauration, tranche 2	50 262,50		502 625
R 13-14	Ardon et de la Moyenne Ailette, Syndicat intercommunal de gestion de l'_	02	Renaturation de cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs 2013	624,40	624,40	6 244

R 13-15	Marne, Fédération de la _ pour la pêche et la protection du milieu aquatique	51	Etude préalable à la restauration de la continuité écologique sur la commune de Villers-en-Argonne	10 000		100 000
R 13-16	Nonette, Syndicat intercommunal du SAGE de la _	60	Programme de restauration de la Nonette et de ses affluents -tranche 3 - année 2013	7 165		71 650
R 13-17	Saulces, ASA du ruisseau de _	08	Travaux d'aménagement et d'entretien du ruisseau de Saulces - programme 2013	12 940,80		64 704
R 13-18	Thève, Syndicat intercommunal interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la _ , de la vieille _ , de la nouvelle _ , du ru St Martin	60	Programme pluriannuel de restauration de la Thève et de ses affluents tranche 2 - année 2013	3 444,50		34 445
R 13-19	Aire, ASA de la vallée de l'_	08	Entretien de l'Aire et restauration d'une annexe hydraulique programme 2013	2 045,30		20 453
R 13-20	Automne, Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'_	60	Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Sainte-Marie	20 092,80		200 928
R 13-21	Basse Ailette, Association syndicale des Marais de la _	02	Travaux de restauration de la continuité piscicole au niveau du seuil des Michettes	5 388	5 388	53 880
R 13-22	Oise, Fédération de l'_ pour la pêche et la protection du milieu aquatique	60	Aménagements hydro-écologiques sur le bassin de la Brèche	155,50		1 555
R 13-23	Sausseron, Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du _	95	Travaux de restauration - tranche I	55 952,50		223 810
TOTAL				265 154,40	6 012,40	1 728 469

### Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et du Conseil général de l'Aisne pour les opérations de lutte contre les inondations en 2013

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)	Montant des travaux (en €)
I13-01	Ysieux, Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'_	95	Lutte contre les inondations du ru de Fréval à Viarmes - Mission maîtrise d'œuvre	27 194	54 388
I13-02	Compiègne, Agglomération de la région de _	60	Etude hydraulique de définition des aménagements de bassins de lutte contre les crues et maîtrise d'œuvre	68 520	137 040
I13-03	Ysieux, Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'_	95	Lutte contre les inondations du ru de Fréval à Viarmes - Mission maîtrise d'œuvre et travaux	72 477,80	362 389
TOTAL				168 191,80	553 817

# Carte des syndicats, mise à jour 2013



## Liste des marchés contractés par l'Entente en 2013

Marchés de travaux			
OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Prospections mulette épaisse et réalisation du dossier de demande de dérogation	19/03/2013	BIOTOPE 62720 RINXENT	28 365,00 €
Entretien paysager et nettoyage du bassin de rétention de Proisy	04/04/2013	ISS 08000 WARCQ	Marché à bons de commande (max. 90 000 €)
Prestations de reprographie et d'impression	17/04/2013	COPIPEC 60200 COMPIEGNE	Marché à bons de commande (max. 30 000 €)
Reprise du calage hydraulique du modèle Oise	04/06/2013	HYDRATEC 75583 PARIS	34 450,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration en milieu urbain et le reméandrage du ru de Fayau	20/06/2013	BIOTEC 69003 LYON	42 800,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues sur le site de St Michel	17/10/2013	HYDRATEC 75583 PARIS	267 787,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux bassins de rétention sur le ru de Fayau	05/12/2013	ANTEA 02000 BARENTON BUGNY	46 600,00 €

Marchés de services			
OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Travaux de lutte contre l'euphorbe fausse baguette Lots 1 et 2	11/10/2013 11/10/2013	LOT 1 : ART & PAYSAGE 02250 MARLE	18 614,00 €
		LOT 2 : SARL MUSIAL 02700 BARISIS	111 786,40 €
Travaux sur la réserve de l'Ois'eau - clôtures et espaces verts	18/10/2013	GAUDION ESPACES VERTS 60510 BRESLES	23 700,00 €







**Entente interdépartementale  
pour la protection contre  
les inondations de l'Oise,  
de l'Aisne, de l'Aire et de  
leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,  
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse,  
de l'Oise et du Val d'Oise)

11 cours Gynemer - 60200 Compiègne

Téléphone : 03 44 38 83 83

Télécopie : 03 44 38 83 80

E-mail : [entente.oiseaisne@orange.fr](mailto:entente.oiseaisne@orange.fr)

**[www.eptb-oise.fr](http://www.eptb-oise.fr)**

Directeur de publication : Jean-Michel Cornet

Responsable de la communication : Laurence Dubromelle

Création graphique : [www.tri-angles.com](http://www.tri-angles.com)

Photos : Entente Oise-Aisne

Dépôt légal : à parution

N° ISSN : en cours de demande

Mai 2014

Impression : Imprimerie Houdeville-ICO, sur du papier recyclé



web